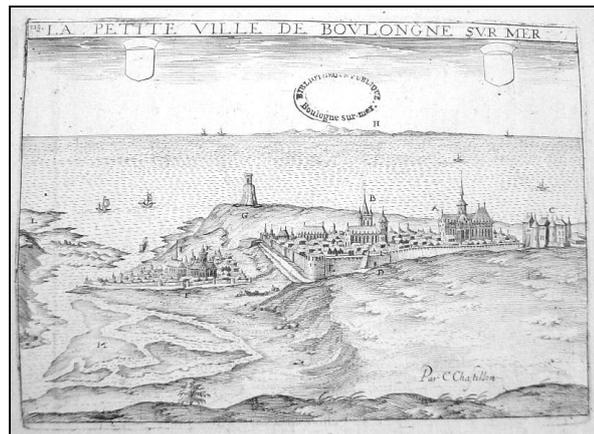


Philippe Moulis

TROIS ÉTUDES SUR LE JANSÉNISME

DANS LE DIOCÈSE DE BOULOGNE-SUR-MER
AU XVII^e SIÈCLE



La Bibliothèque électronique de Port-Royal
Quatrième série, n° 11
2009

SOMMAIRE

1. Victor Le Bouthillier,
Évêque de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1630.....p. 4-19.
2. La carrière de Louis Macquet (?-5 janvier 1671) : Un proche de
Port-Royal..... p. 20-61.
3. Un proche de saint Vincent de Paul : François Perrochel, évêque de
Boulogne-sur-Mer (1643-1675) d'après un manuscrit du début du
XVIII^e siècle.....p. 62-86.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Couverture :	
Vue de la ville de Boulogne-sur-Mer au XVII ^e siècle.....	p. 1.
Portrait de Victor Le Bouthillier, évêque de Boulogne-sur-Mer.....	p. 4.
Portraits de Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours.....	p. 18-19.
Carte du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1661.....	p. 22.
Extrait de la carte de Cassini (XVIII ^e siècle).....	p. 23.
Autographe de Louis Macquet daté du 22 décembre 1643.....	p. 50.
Vue de la ville de Boulogne-sur-Mer au XVII ^e siècle.....	p. 53.
Acte du 5 novembre 1664, extrait du plumitif capitulaire.....	p. 54.
Carte de 1656 de Nicolas Sanson.....	p. 63.
Portrait de François Perrochel, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1643 à 1675.....	p. 68.

Victor Le Bouthillier
Évêque de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1630

Victor Le Bouthillier (1596-1670) joua un rôle déterminant dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Il donna l'impulsion nécessaire à la mise en place de la réforme catholique dans cet évêché. Son épiscopat est également important pour la compréhension de l'histoire du Jansénisme dans ce diocèse. Il confia par exemple, le collège de Boulogne-sur-Mer à la Congrégation de l'Oratoire et réforma le couvent des Franciscaines (futurs Annonciades) de la ville.



Portrait de Victor Le Bouthillier, évêque de Boulogne-sur-Mer¹

¹ A. Diocésaines Arras 3 Z 0/1

Issu d'une importante famille de notables, le père de Victor Le Bouthillier fut Conseiller d'État, avocat au Parlement de Paris. Son frère Claude devint Surintendant des Finances, Ministre d'État, familier du cardinal de Richelieu. À ce sujet, l'oratorien Batterel écrivait dans ses *Mémoires* :

Victor Le Bouthillier eut pour père Denys Le Bouthillier, qui mourut conseiller d'État. Sa pieuse mère finit ses jours aux filles de la Visitation, où elle se fit religieuse. Sa maison occupait les premières charges de l'Église et de l'État, et nous fut fort attaché. Il eut trois frères : Claude Le Bouthillier, qui de secrétaire d'État devint surintendant des finances et trésorier des ordres du roi ; Denys Le Bouthillier de Rancé, père du célèbre abbé de la Trappe, et Sébastien mort évêque d'Aire, un des plus intimes amis de M. de Bérulle et des plus dévoués au service de l'Oratoire, prélat d'une piété distinguée. Une de ses sœurs fut abbesse de Saint-Antoine ; et son neveu, Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, fils de Claude, son frère aîné, fut, après son père, secrétaire d'État, trésorier aux ordres du roi et chancelier de Gaston de France, duc d'Orléans, et en grande faveur auprès du cardinal de Richelieu.

Je ne saurais fixer l'époque de son entrée parmi nous, mais il y a apparence qu'il entra jeune et à l'issue de ses études théologiques, qu'il fit dans les universités de Paris et de Louvain, ce qu'on ne saurait mettre plus tard que l'an 1615, puisqu'il avait alors vingt-cinq ans. Il entra d'abord chez les Feuillants de Paris le 26 février 1617 et en sortit pour infirmité le 26 mars 1617, n'ayant alors que 21 ans. Après avoir été élevé un temps sous les yeux de M. de Bérulle et y avoir fait un fonds solide de religion, il demeura à Nevers et à Orléans. Il était en cette dernière maison en 1620².

En effet, après avoir effectué des études de théologie dans les universités de Paris et de Louvain, Victor Le Bouthillier entra à l'Oratoire de Paris en 1617. Quelques documents font référence à l'oratorien Le Bouthillier. Le 7 septembre 1620, Pierre de Bérulle écrivait au père Gibieuf, supérieur des prêtres de la Congrégation de l'Oratoire de la maison de Paris :

² Batterel Louis, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, publiés par A. M. P. Ingold, Paris, Picard, 1902, t. 4, pp. 384-385.

Le P. Victor n'était pas propre ici, il a fallu le renvoyer à Paris ; je lui ai dit quelque chose de ses défauts. Il le faut traiter raisonnablement et doucement ; et compâtrer à son infirmité ; je le vous ai renvoyé avec le P. Bobillon³.

Dans une lettre datée de 1620 ou du début de l'année 1621, Pierre de Bérulle informait le père Jean Morin, supérieur des Prêtres de l'Oratoire en la Maison d'Orléans, de l'arrivée de Victor Le Bouthillier :

Je vous envoie le P. Victor, qui chante bien et a bien bonne voix pour suppléer au défaut de votre chœur en l'absence de nos confrères [...] Je désirais conserver ici le P. Victor pour le faire entrer en retraite et se corriger de quelques indispositions diminuant en lui le zèle qu'il doit avoir à la vertu et à la perfection. Je vous l'envoie pour la considération de votre nécessité ; je vous prie de procurer en lui par cette même voie ou au moins par votre prévoyance, prudence et charité cet amendement, et prendre garde qu'il ne conserve cette indisposition, et qu'il n'en donne l'exemple, et induction aux autres. Je l'honore et l'affectionne comme je dois, et il a de bonnes parties, et ce serait dommage qu'elles fussent inutiles par ce défaut. Il vous croit et estime, et ce que vous lui direz de maximes de piété et perfection aura grand poids sur lui, qui est plus attaché à l'étude qu'à la piété et à la vie parfaite ; et nous devons honorer Dieu pour l'un et pour l'autre et estimer la science des Saints qui a sa lumière et une lumière bien plus grande, plus vive et plus parfaite que la science commune aux bons et aux mauvais, aux païens et aux chrétiens, et même aux malins esprits. L'humilité, la piété et l'amour du fils de Dieu nous introduit en cette science des Saints, en cette lumière de vie que je prie Dieu nous donner à tous⁴.

Le 21 août 1622, Pierre de Bérulle s'informait auprès du père Jean Morin de l'état physique et spirituel de son protégé :

Je vous prie d'en user ainsi et me mander comme se porte le P. Victor. Outre ce que je dois à son âme et à son mérite particulier, j'ai obligation à Messieurs ses frères et j'aurais regret qu'il diminuât en

³ *Correspondance du cardinal Pierre de Bérulle*, éditée par Jean Dagens, Paris, 1937, t. II, p. 143.

⁴ *Idem*, t. II, pp. 186-187.

*sa vocation et en l'assistance que je dois rendre à ses besoins intérieurs si vous en reconnaissez aucun*⁵.

Victor Le Bouthillier quitta la Congrégation de l'Oratoire afin de se consacrer au clergé séculier. Le mémorialiste Batterel a retracé la carrière de ce prêtre :

En 1621, quand Sébastien fut pourvu de cet évêché [Aire], de Rome, où il était allé poursuivre le chapeau de cardinal promis à M. de Richelieu par le connétable de Luynes, il écrivait, le 16 avril 1621, à son frère Claude qu'il était disposé de résigner à son frère, Victor, le canonicat qu'il avait à Notre-Dame de Paris, incompatible avec sa nouvelle prélature, et qu'il le ferait, si telle était la volonté absolue de Monsieur son père. L'évêque d'Aire lui donna nouvelle du 5 octobre de la même année, qu'il venait de faire la résignation qu'on avait exigée de lui, en faveur de son frère Victor. Ce qui nous le fit perdre presque aussitôt après, car, le 29 décembre 1621, il n'était plus parmi nous.

*L'évêque d'Aire mourut trop tôt pour le bien de l'Église et les intérêts de notre Congrégation, qui lui était extrêmement chers. Sa famille, qui était en grande faveur auprès du cardinal de Richelieu, obtint aisément sa dépouille en faveur du nouveau chanoine de Notre-Dame, qui se vit nommé évêque d'Aire l'an 1625, n'ayant alors que trente-cinq ans ; et, parce que cet évêché était un peu loin, celui de Boulogne, qui était encore plus à sa bienséance, étant venu à vaquer l'année suivante, avant qu'on eût fait les frais du premier, il obtint avec la même facilité en 1626 l'évêché de Boulogne, pour lequel il fut sacré, au mois d'avril 1627, dans l'église des Carmélites du Faubourg Saint-Jacques par l'archevêque de Paris, assisté des évêques d'Agen et de Senlis*⁶.

⁵ *Idem*, t. II, p. 304. Claude Le Bouthillier, secrétaire d'État, puis surintendant des finances et trésorier des ordres du roi ; Denis Le Bouthillier de Rancé, secrétaire de Marie de Médicis, père du célèbre Rancé ; Sébastien Le Bouthillier, qui succéda à Mgr Cospéan sur le siège d'Aire ; Batterel L., *op. cit.*, t. I, pp. 384-401.

⁶ Batterel L., *op. cit.*, t. 4, pp. 384-385.

Il fut nommé évêque de Boulogne-sur-Mer par le roi, le 26 décembre 1626⁷. Il ne fut préconisé à Rome que le 29 novembre 1627 et sacré à Paris, le dimanche 9 avril 1628, dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques par Jean-François Gondy, archevêque de Paris, assisté de Claude de Gélas, évêque d'Agen, et de Nicolas Sanguin, évêque de Senlis. Dans l'acte de procuration, passé par devant notaire, le 13 avril 1628, il est qualifié « évêque de Boulogne, abbé de Saint-Wulmer, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et premier aumônier de Madame, sœur du Roi ». Le chanoine François de Tombes, son procureur, prit possession de l'évêché de Boulogne-sur-Mer, le mardi 2 mai, à l'issue de la grand'messe du Chapitre⁸.

Louis Batterel dressa dans ses mémoires un portrait élogieux de cet évêque :

Plein des maximes qu'il avait sucées dans l'Oratoire, il se conduisit en vigilant et zélé prélat. Il le fallait tel dans un diocèse où le désordre des guerres de Flandre avait étrangement altéré la discipline et les bonnes mœurs. Il en fit assidûment la visite, et par les statuts synodaux qu'il dressa, il réforma les plus énormes abus ; régla l'office et les jours de fêtes interrompus en bien des églises ; les pourvut de bons pasteurs ; en chassa les ignorants et les scandaleux ; rétablit l'usage des catéchismes et des missions presque inconnu à son peuple, qui croupissait dans une profonde ignorance de la foi et de ses devoirs ; s'appliqua à élever de bons clercs ; mit la réforme dans deux couvents de religieuses de son diocèse qui vivaient d'une manière peu régulière ; par l'ordre et l'autorité du roi pacifia les dissensions des gouverneurs et seigneurs de divers châteaux de son diocèse, qui, par leurs querelles, mettaient tout en combustion, et formaient une espèce de guerre civile dans le pays. C'était avoir assez employé son temps que d'être venu à bout de tout cela, comme il fit, en l'espace de trois années qu'il fut à Boulogne. C'était faire assez d'honneur à l'éducation qu'il avait reçue de l'Oratoire : mais il fit encore voir qu'il avait le cœur, ainsi que l'esprit, tout oratorien, en nous procurant le collège⁹.

⁷ Lambry Ch., *Les Évêques de Boulogne*, Boulogne-sur-Mer, Extrait de la Voix de Saint-Nicolas (1917-1923), t.1, 1922, p. 28.

⁸ *Idem*, p. 29.

⁹ Batterel L., *op. cit.*, t. 4, pp. 386-389.

Un contemporain de ce prélat, Pierre Malesbranche, chapelain de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer consigna dans ses mémoires, rédigées entre 1616 et 1635, les principaux faits concernant cet évêque :

Ce mardy 2 de may [1628], après la grand'messe, Mr François de Tombes, chanoine sous-diacre, comme procureur, fut mis en possession de l'évesché de Boulogne pour mesire Victor Boutillier, cy-devant chanoine de N.-Dame de Paris, et de présent abbé de St-Rémy et de St-Vulmer audit Boulogne ; pour laquelle prise de possession il donna 12 livres aux vicaires et 3 livres aux enfans de chœur, pour leurs droits ; et le mercredy ensuivant le dit sieur François de Tombes prit aussy possession de l'abbaye de St-Vulmer¹⁰.

Le samedi 5 août 1628, vers 18 heures, Victor Le Bouthillier arriva à Boulogne-sur-Mer, le mercredi précédent une députation, envoyée par le chapitre, était allée à sa rencontre jusqu'à Amiens. Le chapelain Malesbranches relate dans ses *Mémoires* l'entrée de Victor Le Bouthillier à Boulogne-sur-Mer :

Le samedi 5 d'aoust [1628], environ six heures du soir, Messire Victor Boutillier, évêque de Boulogne, arriva en la basse-ville et logea aux Cordeliers. Le dimanche 6 entre 9 et 10 du matin, Mrs de Chapitre, revestus de chappes, furent en procession, suivis du peuple, au portail de l'église dudit lieu, là où paroissant ledit Sgr Evêque, Mr Disque, abbé de Beaulieu et Doyen dudit Chapitre, luy fit la Harangue, laquelle finie la procession commença à marcher pour l'entrée dudit Sgr Evêque, par le marché, et de là au travers de la ville droit à l'église N.-Dame ; premièrement marchoient à 2 rangs tous les confrères de la Charité, à leur teste la croix et plusieurs enseignes et guidons de l'église [...] après la Charité suivoit les P. Capucins, Cordeliers, de St-Nicolas, et Srs de Chapitre, fermé de la personne dudit Seigr Evêque, de Mr le Duc d'Elboeuf, gouverneur de la Picardie, de Mr Daumont, gouverneur de Boulogne, de grand nombre de noblesse, et de peuple. Arrivant proche de la porte de la ville, de trente pas ou environ, estoit dressée, une table, ornée de linge traissant à terre sur laquelle estoit l'aube, la chappe et la crosse,

¹⁰ « Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Malesbranche, chapelain de la Cathédrale de Boulogne : 1619-1635 », publiés par Daniel Haigueré, *Bulletin de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. II, Boulogne-sur-Mer, 1873, pp. 507-575.

desquels estant revestus, Mrs de Ville luy firent leur harangue et le couvrirent du Bé, ou palme, de velour escarlate que portoient les 4 eschevins ; puis ayant passé le 1^{er} corde-garde, Mrs de la Justice du Roy firent aussy leur harangue ; ce fait il poursuivit son chemin jusques au portail de l'église, entre 2 hayes de Bourgeois en armes ; et entré dans la nef ; et après avoir fait ses prières, on le fit baiser l'autel et seoir dans sa chaire ; et s'estant retiré en la sacristie pendant qu'on chanta Tierce, se revestit pour la messe, laquelle achevée, l'on chanta le te Deum¹¹.

À la fin du mois d'août, cet évêque entreprit de réformer son diocèse. Le chapelain Malesbranches relate ces changements :

Le lundy 28 d'aoust [1628], Monseigr de Boulogne fut voir son château de Brunemberg¹² et revint le lendemain à Boulogne. Le jeudy, sur les 6 h. du matin, il partit pour Calais et y fut faire son entrée ; d'où il partit le mardy suivant, par Marcq, pour aller faire sa visite à Ardres, et delà en Artois ; et fut de retour le jeudy à Boulogne. Le vendredy suivant, il fit l'examen des ordinans, et le lendemain donna les sts ordres et célébra la grand'messe au chœur, selon l'ordre du Pontifical Romain.

Le mardy 17 [octobre 1628], Mesire Victor Boutilier, évêque de Boulogne, tint sinode pour donner ordre, comme je crois, aux affaires de son diocèse qu'il réforma en plusieurs choses, et fit des statuts. L'on fit chanter musique à la congrégation de Mrs les Doyens ruraux qui donnèrent 6 livres.

Le jeudy-St, 28 de mars [1630], on ne chanta en la cathédrale autre messe que la messe du jour, parce que tout le clergé communia à la grande messe que célébra Monseigr l'évêque en faisant les stes huiles,

¹¹ « Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Malesbranche », *op. cit.* ; Joblin Alain, *Catholiques et Protestants boulonnais (16^{ème} – 17^{ème} siècles)*, Boulogne-sur-Mer, Mémoire de la Société Académique du Boulonnais, t. 15, 1994, pp. 192-195.

¹² Le 28 août 1628, Victor Le Bouthillier alla visiter le château de Brunembert devenu propriété des évêques de Boulogne-sur-Mer. C'était un vieux donjon, flanqué de quatre tourelles, avec fossés et pont-levis, situé dans un vallon, au nord de l'église. Ancien domaine des comtes de Boulogne, il était passé au duc de Bourgogne qui en touchait les revenus. Attribué à Mgr Claude Dormy en 1620, dans le partage des biens entre l'évêché et le chapitre, le château servit de maison de campagne aux évêques de Boulogne-sur-Mer jusqu'à la Révolution ; Lambry Ch., *op. cit.*, p. 30.

*ce qui ne s'estoit jamais fait auparavant, depuis que le siège épiscopal et Chapitre de Théroane ont été translaté à Boulogne*¹³.

La première mesure importante en matière de liturgie fut d'introduire dans le diocèse de nouveaux livres. En 1628-1629, l'évêque réforma et uniformisa la liturgie en usage dans l'évêché. En effet, depuis plusieurs années, la liturgie romaine était suivie par plusieurs chanoines capitulaires et dans certaines paroisses du diocèse de Boulogne-sur-Mer. En mars 1629 : « *Les chanoines arrestèrent et ordonnèrent que l'on quitteroit l'usage de Téroane et que l'on prendroit l'office romain* »¹⁴. Mgr Victor Le Bouthillier remplaça l'ancien bréviaire et les livres liturgiques de Théroanne par ceux de la liturgie romaine et, le 27 octobre 1629, écrivit le P. Malebranche :

*Veille de saint Simon et saint Jude, que l'on commença à vespres à faire le service divin selon l'usage de Rome, conformément au Concile de Trente et ce par mesure et bonne délibération de Messieurs [les chanoines], capitulairement assemblés, et, par acte solennel de leur vénérable congrégation et assemblée fut éteint et mis à néant pour jamais, l'ancien, solennel et grave service selon l'usage de Théroane auquel lieu ont été premièrement fondés et établis les chapitres, chanoineries et prébendes, translatés à Boulogne*¹⁵.

Ces changements furent mal acceptés par certains ecclésiastiques. Le 6 novembre 1628, par exemple, les chanoines capitulaires reçurent de l'évêque l'ordre d'abandonner la liturgie contenue dans le « *Bréviaire Morin* » et de recevoir « l'usage » et le « rite du Concile ». Réticents, ces chanoines cherchèrent alors à convaincre le prélat réformateur de bien vouloir « *conserver le bréviaire et le rite de l'antique Église morienne* », mais ce fut en vain. Le 5 mars 1629, « *M.M. du Chapitre arrestèrent que l'on quitteroit l'usage de Théroanne et que l'on prendrait l'office romain* ». Il fallut pour cela faire venir de Paris de nouveaux livres, antiphonaires et processionnaires entre autres. L'abandon des anciens livres liturgiques provoqua bien des regrets chez les ecclésiastiques boulonnais¹⁶. Ce prélat réorganisa les limites des doyennés de son diocèse. La division de ces derniers n'avait pu être réalisée dans les premières années de l'existence du nouveau diocèse. Mgr Victor Le Bouthillier, avec le concours de son

¹³ « Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Malesbranche », *op. cit.*

¹⁴ Lambry Ch., *op. cit.*, pp. 31-32.

¹⁵ « Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Malesbranche », *op. cit.*

¹⁶ Joblin A., *op. cit.*, pp. 249-250.

archidiacre Noël Gantois, établit et délimita précisément les doyennés des deux archidiaconés. Il semblerait que ce changement eut lieu vers 1628¹⁷.

En 1628, les Franciscaines de Sainte Catherine, installées à Boulogne-sur-Mer depuis le XV^e siècle, réclamèrent la clôture. Ces « *sœurs de Sainte-Catherine et du Tiers-ordre de Saint-François* », appelées « Sœurs grises », s'occupaient de l'hôpital qui se trouvait dans leur couvent de la Haute-Ville et qu'elles faisaient fonctionner grâce aux quêtes et donations qu'elles recevaient. En 1628, le Magistrat décida de déplacer l'hôpital dans la Basse-Ville. Mgr Victor Le Bouthillier intervint auprès des échevins pour que les bâtiments de l'Hôtellerie que les Sœurs occupaient dans la Haute-Ville deviennent leur propriété. D'autre part, leur chapelain, Louis Macquet, organisa des quêtes à travers tout le diocèse pour assurer aux religieuses un revenu suffisant qui devait leur permettre de vivre leurs premières années de clôture sans dépendre de l'extérieur¹⁸. En 1628, Louis Macquet devint chapelain des Franciscaines, futures Annonciades, de cette ville. Le différend opposant Bertrand Willecot et Louis Macquet est intéressant dans la mesure où ce dernier se justifia auprès des chanoines de Boulogne-sur-Mer. En effet, l'avocat du roi reprochait au curé de Saint-Étienne d'avoir délaissé sa paroisse au profit des Annonciades. Louis Macquet fit consigner dans les registres capitulaires, le 1^{er} février 1644, l'acte suivant :

Secondement pour ce qui regarde lesdites religieuses, ledit Macquet n'a point quité sa paroisse pour estre leur confesseur puisqu'il estoit resident à Boulongne un an auparavant quen avoir eu la charge.

¹⁷ « L'examen des registres de collations des bénéfices autorise à croire qu'elle a eu lieu vers 1628. C'est d'ailleurs à partir de cette date que l'on trouve l'existence de nouveaux doyennés et, en parcourant les anciens registres de catholicité, la signature des doyens qui les visitent », Lambry Ch., *op. cit.*, p. 38.

¹⁸ « Le couvent des religieuses de Saint-François, haute-ville de Boulogne, écrit E. Van Drival, et dont l'église était sous l'invocation de Sainte-Catherine, était de fondation très-ancienne. Ces Religieuses vinrent en cette ville presque en même temps que les religieux de l'observance de Saint-François ou les Cordeliers, c'est-à-dire vers l'an 1443. Elles n'étaient pas renfermées et sortaient pour faire la quête, car elles vivaient d'aumônes, servaient les malades dans la ville et dans l'hôpital qui était situé dans la basse-ville. Un différend s'étant élevé entre elles, parce que les unes voulaient embrasser une réforme de Saint-François, appelée l'ordre des Annonciades de Sainte-Jeanne ; tandis que les autres voulaient rester ce qu'elles étaient, l'évêque les obligea toutes à observer la clôture et à embrasser cette réforme des Annonciades, laissant néanmoins à celles qui pensaient autrement la liberté de vivre et mourir dans leur ancienne règle » ; Van Drival E., *Histoire des évêques de Boulogne*, Ed° Berger, Boulogne-sur-Mer, 1852, pp. 125-126.

Ces pauvres religieuses qui mendoient leur vie de porte en porte dedans la ville et le pays et qui avoient de longtemps un grand desir d'estre renfermées, obtindrent en septembre mil six cent vingt huit cette grace de monseigneur l'Illustrissime messire Victor Bouthilier a present archevesque de Tours dès sa premiere entrée en son evesché de Boulongne, et ce par le moyen dud. Macquet qui luy presenta leur requeste et leurs vœux. Ce fut pourquoy, attendu que ces pauvres filles estoient si necessiteuses, qu'à quinze quelles estoient, elles n'avoient pas six vingt livres de rente outre ce que messieurs de la ville leur accordoient sur le revenu de l'hospital pour aider a entretenir leurs bastiments : Et consequemment quelles n'avoient pas le moyen de fonder un prestre pour dire leurs messes, entendre leurs confessions et leurs administrer les autres sacrements. Mondit seigneur de Tours demanda audit Macquet de leur rendre tous ces devoirs pour l'honneur de Dieu, et davantage de prendre le soin de leur temporel et de l'accommodement des choses necessaires à leur closture ; Ce quil fit aveques tant de bonheur et tant d'assistance de la divine providence par le moyen des questes qu'il fit luy mesme dans le pays et fit faire soubz l'autorité de mondit seigneur tant dans la ville que partout le diocèse, que lesdites religieuses se trouvoient accommodées de toutes les choses nécessaires a leur closture aussy promptement que si elles eussent commencé aveques de grands biens ; et n'ont en jamais manqué de rien en leur closture graces à Dieu, Et que depuis lors elles sont parvenues à une communauté de cinquante religieuses qui vivent en parfaite observance et en une tres parfaite union et charité, ainsy qu'ont tousjours recongeu tous leurs visiteurs. Qui fait que leur monastère est en vénération partout le diocèse et ailleurs, Et en réputation de lun des plus célèbres non pas seulement de leur ordre, mais aussy de quelque autre qui sont de toute la province de Reims : N'ayant encores eu personne si hardie qui ait osé songer a le taxer ou mépriser en aucune manière, que led. Sieur du Roy qui a excogité ce moien pour penser de là mépriser ledit Macquet qui toujours continué a avoir le soin de ce monastère jusques à présent suivant les commandements qui luy en ont esté faits & réitérez successivement tant par led. Seigneur archevesque de Tours pendant quil a esté evesque de Boulogne, que par mondit seigneur de baionne son successeur, sans qu'en cela il ait jamais receu, ny prétendu recevoir

*autre profit ny advantage, que la seule consolation de servir à Dieu en servant a ces ames qui luy sont consacrées*¹⁹.

Mgr Le Bouthillier confia à la Congrégation de l'Oratoire le collège de la ville de Boulogne-sur-Mer. Dès le début du XVII^e siècle, les jésuites furent intéressés par l'érection d'un collège à Boulogne-sur-Mer. Le registre aux délibérations de la ville proposa à la date du 26 février 1611, que « *soit érigé ung collège et séminaire des Pères Jéhuristes pour enseigner la jeunesse de la dite ville et pais* »²⁰. Le Magistrat souhaitant conserver un contrôle sur le collège repoussa l'offre jésuite et en 1619, confia le collège à trois régents²¹. Les résultats furent médiocres et il fallut attendre 1629 pour que fut confié à une congrégation le collège boulonnais²². Le 3 juillet 1629, maire et échevins acceptèrent l'établissement d'un collège des pères de l'Oratoire²³. Le 6 juillet 1629, une délibération scabinale établit les pères de l'Oratoire dans l'abbaye de Saint-Wulmer²⁴. Le 26 juillet 1629, l'acte

¹⁹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 242 v-244 : Registre du chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer, acte du 1^{er} février 1644.

²⁰ A. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 1083, fol. 234 ; Delattre Pierre, *Les établissements des jésuites en France*, Enghien-Wetteren, 1940-1957, vol. I, col. 822.

²¹ 1619 : Projet d'affecter à l'entretien du collège les revenus de la maladrerie ; 11 juillet 1619, « *acte portant que le revenu-bon de la maladrerie sera destiné à l'entretènement de trois régents du collège* », A. M. Boulogne-sur-Mer, B.B.2, fol. 20v-21. 11 Août 1619, traitement de maîtres Pierre Tartare et Claude Noeufville, régents du collège : « *acte portant que Me Claude de Neuville aura par quartier 37 livres 10 sols et ledit Sr Tartare aussy par quartier 37 livres 10 sols* », A. M. Boulogne-sur-Mer, B.B.2, fol. 21v-22. 16 Août 1619, réception de maître Cosme de France comme régent du collège ; 17 août 1619, réception de maître Barthélemy Lecat comme régent du collège, A. M. Boulogne-sur-Mer, B.B.2, fol. 22. 10 septembre 1619, « *augmentation de 36 livres de gages à Me Pierre Tartare Regent du colege* », A. M. Boulogne-sur-Mer, B.B.2, fol. 22v-23.

²² Une lettre datée du 15 janvier 1619 de Bérulle au père Claude Bertin, résidant en la maison de Saint-Louis, à Rome, fait référence à un projet d'établissement d'un collège oratorien à Boulogne-sur-Mer : « *Le Conseil du Roi nous met depuis trois jours à Boulogne sur un différend arrivé au Conseil entre l'Evêque et les habitants. Et ce, du consentement et même désir de tous les deux partis contendants qui nous en sont venus requérir et Monseigneur le Cardinal de Retz chargé du Conseil pour prendre ma parole en l'acceptation de l'affaire, que par son avis j'ai donnée : nous voilà aux portes et de Flandre et d'Angleterre* ». Ce projet écrit Batterel « *manqua pour des raisons qui ne sont pas venues jusqu'à nous* », et ne fut réalisé que par Victor le Bouthillier, devenu évêque de Boulogne-sur-Mer, le 6 juillet 1629 ; Batterel L., *op. cit.*, t. I, p. 388.

²³ A. M. Boulogne-sur Mer, B.B.2, fol. 58 : « *Délibération de donner aux reverends peres de l'oratoire le collège avec le revenu de la prebende preceptoriale et 300 livres par chacun an a prendre sur le revenu de l'hostellerie à la charge d'enseigner gratuitement quatre classes jusques a la Rethorique icelle comprise* ».

²⁴ A. M. Boulogne-sur Mer, B.B.2, fol. 58-61.

d'établissement des oratoriens fut passé par devant Me Scotté, notaire. Signèrent l'évêque, les gens du Roy, les maire et échevins et le père Edmond de Messa représentant les pères de l'Oratoire²⁵. Le 27 mai 1630, Mgr Victor Le Bouthillier, abbé commendataire de Saint-Wulmer de Boulogne-sur-Mer, leur abandonna ses droits sur le monastère à la condition toutefois pour les oratoriens :

*De lire et enseigner les cas de conscience aux personnes ecclésiastiques qui se présenteront pour estre instruit*²⁶.

Le 15 octobre 1630, parurent les lettres patentes du roi Louis XIII portant l'établissement des oratoriens à Boulogne-sur-Mer. Mais, ces derniers prirent possession du collège le 28 avril 1631²⁷. Les oratoriens s'engageaient à enseigner gratuitement à la jeunesse les humanités et le latin depuis la 6^e jusqu'à la rhétorique. Cet établissement devint au fil du temps un collège de plein exercice réputé mais cela ne se fit pas sans heurts. Les classes ouvrirent le 28 avril 1631 mais les débuts furent difficiles car les anciens professeurs du collège et des particuliers enseignaient à domicile et les classes des oratoriens étaient peu fréquentées²⁸. Le magistrat et le chapitre cathédral intervinrent en interdisant aux maîtres particuliers de recevoir les enfants de plus de neuf ans, sauf pour leur faire répéter ce qu'ils apprenaient au collège. Le 20 juillet 1632, Mgr Le Bouthillier dispensa les

²⁵ A. M. Boulogne-sur Mer, B.B.2, fol. 61-62.

²⁶ Delamotte G., « Simples notes sur l'Instruction Publique en Boulonnais sous l'Ancien Régime », Boulogne-sur-Mer, *Mémoires de la société de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 1917, t. XXVIII, p. 58.

²⁷ A. M. Boulogne-sur Mer, B.B.2, fol. 64v. L'échevinage leur donna le collège de la ville avec les revenus de la prébende préceptoriale soit 400 livres par an. A cette somme la ville ajouta 300 livres par an pris sur les revenus de la Maladrerie. Mgr Le Bouthillier céda aux oratoriens l'abbaye de Saint-Wulmer, située dans la haute ville de Boulogne-sur-Mer, avec la terre et seigneurie de Bainghem dont il était l'abbé commendataire. De plus, il leur assura 1500 livres par an sur les revenus de la mense conventuelle, à condition pour eux de rétablir le service divin dans l'église du monastère.

²⁸ Les oratoriens dénoncèrent Maître Tartare titulaire de la prébende préceptoriale du chapitre cathédral qui « enseignait en chambre » et rendait par là-même « le collège desert et sans émulation ». Cette accusation amena le Magistrat à mener une enquête : « il est venu à la connaissance de l'autorité que plusieurs particuliers de la haute et basse ville et même des étrangers s'ingère de s'établir en la fonction de maître d'école sans permission et sans avoir justifié de leur capacité ce qui est d'une dangereuse conséquence au public » ; Joblin A., *op. cit.*, p. 276.

oratoriens « *de lire et d'enseigner les cas de conscience* » à condition de créer chez eux une cinquième classe²⁹.

En 1630, Victor Le Bouthillier fut nommé coadjuteur de l'archevêque de Tours, Bertrand d'Eschaux, mais il conserva pendant près de deux années l'administration du diocèse de Boulogne-sur-Mer où il continua de résider et d'exercer ses fonctions en conservant le titre d'évêque de Boulogne-sur-Mer³⁰.

Mgr Victor Le Bouthillier publia, en 1630 et 1631, les premiers statuts et règlements du diocèse de Boulogne-sur-Mer³¹. Ceux de 1630 étaient draconiens. Estimant à juste titre que l'exemple devait venir des principaux dirigeants de l'Église boulonnaise, ce prélat dénonça toutes les pratiques scandaleuses et l'article 19 de ces statuts invita les « *archidiaques, chanoines chapitres, doyens, curez et autres ecclésiastiques* » du diocèse, à mener « *une vie exemplaire à fin d'édifier le peuple par leurs bonnes mœurs et par une sainte conversation* ». Il les convia à agir avec « *la gravité et modestie que requiert leur condition* »³².

Le 12 juillet 1632, Mgr Le Bouthillier quitta le diocèse de Boulogne-sur-Mer :

Messire Victor Le Bouthillier, évêque de Boulogne, célébra la messe à l'autel de la Sainte Vierge, et, sur les 10 heures, il monta en carosse pour Paris et Tours, où il estoit nommé archevêque, après avoir pris congé de Mrs [les chanoines] pour la dernière fois.

À la demande de Richelieu, Mgr Victor Le Bouthillier revint plusieurs fois dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Le 12 août 1635, par exemple, il arriva à Boulogne-sur-Mer, à 21 heures et partit le lendemain pour Calais. Le vendredi suivant il était de retour à Boulogne-sur-Mer et le surlendemain dimanche, il partait pour Samer « *afin d'accorder le gouverneur de Boulogne et va ensuite au Mont-Hulin* ». Le 19 octobre, il quitta Boulogne-sur-Mer et retourna à Paris³³. Le père de la Doctrine

²⁹ A. M. Saint-Omer, Ms 1098, Collège de l'Oratoire de Boulogne-sur-Mer, XVIIe siècle.

³⁰ Lambry Ch., *op. cit.*, p. 39.

³¹ Lambry Ch., *op. cit.*, p. 40.

³² Joblin A., *op. cit.*, p. 221.

³³ Lambry Ch., *op. cit.*, p. 40.

chrétienne, M. Lefebvre, mentionne la visite, en 1637, à Calais, de Victor Le Bouthillier :

Au commencement de cette année [1637], l'Archevêque de Tours, Victor Bouthilier, & Jean Dolce, Evêque de Boulogne, arrivèrent à Calais. Le premier se transporta de suite au Fort Louis, près de Guemp, dont il fit sortir un nommé Saint-Julien avec sa Compagnie, à cause de quelques avis que l'on avoit reçus sur le compte de cet officier ; & fit prêter serment de fidélité à la garnison, que l'on mit aux ordres de Saint Lumier, lieutenant du Roi de la ville d'Ardres³⁴.

Le 21 mai 1641, Mgr Victor Le Bouthillier devint titulaire de l'archevêché de Tours, où il mourut le 12 septembre 1670, à l'âge de 74 ans.

³⁴ Lefebvre M., *Histoire générale et particulière de la ville de Calais et du Calaisis ou Pays Reconquis, précédée de l'histoire des Morins, ses plus anciens habitans*, Paris, Chez G.-F. Debure, 1766, t. 2, pp. 526-527.

Portraits de Victor Le Bouthillier



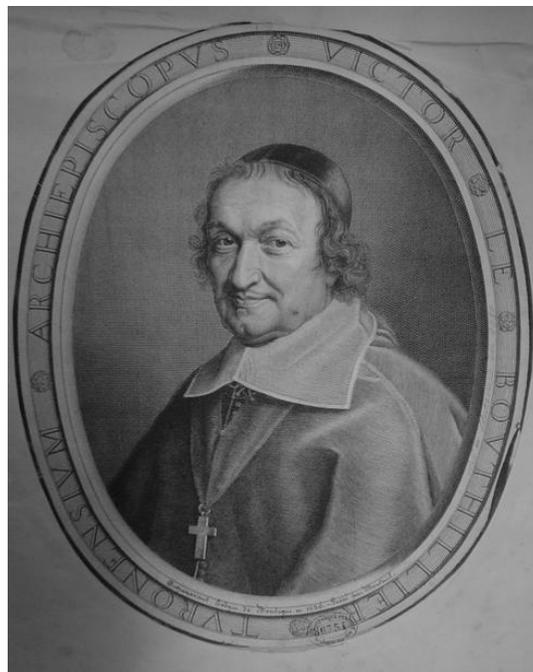
A. D. Pas-de-Calais



A. D. Pas-de-Calais



B. M. Boulogne-sur-Mer



B. M. Boulogne-sur-Mer

*La carrière de Louis Macquet (?-5 janvier 1671)
Un proche de Port-Royal*

L'historiographie "port-royaliste" a consacré Louis Macquet, curé et archidiacre du diocèse de Boulogne-sur-Mer, directeur et confesseur des Annonciades de cette même ville. L'édition des lettres de la mère Angélique Arnould dans les années 1740 dédia une petite note biographique à « M. Macquet depuis curé & archidiacre de Boulogne » :

Ce M. Macquet, à qui la Mère Angélique a écrit un grand nombre de lettres depuis ce temps jusqu'en 1650, était un bon ecclésiastique, disent les religieuses de Port-Royal dans leur journal de 1671, pour qui elles firent le 9 mars de cette année un service. Elles ajoutent que la Mère Angélique l'affectionnait beaucoup, & qu'il avait une si grande confiance en elle qu'il prenait même quelque conduite d'elle par ses lettres, c'est-à-dire qu'il la consultait sur sa conscience. Elle lui avait promis de faire faire pour lui un service à Port-Royal après sa mort³⁵.

Au milieu du XVIII^e siècle, M. Cerveau écrivit ces quelques lignes dans son *Nécrologe* :

Monsieur Macquet, curé & archidiacre de Boulogne, était un prêtre très pieux, très éclairé & très attaché à la vérité. Il fut longtemps confesseur des Annonciades de cette ville, ce fut lui qui dressa leurs constitutions. Il était lié à P.R. & en particulier à la Mère Angélique qu'il consultait. On a un grand nombre de lettres qu'elle lui a écrites. Il mourut en 1671³⁶.

³⁵ Lettres de Mère Angélique Arnould, Fac-similé de l'édition d'Utrecht (1742-1744) introduction de Jean Lesaulnier, Phénix Editions 2003, Lettre XIV, t. I, pp. 23-24.

³⁶ Cerveau M, *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité du Dix-Septième siècle ...*, 1761, t. III, p. 131.

La biographie officielle de M. Macquet est ainsi écrite et a été pérennisée par les historiens de Port-Royal des XIX^e et XX^e siècles.

Les registres et les plunitifs du chapitre cathédral Notre-Dame de Boulogne conservés aux archives départementales du Pas-de-Calais apportent des éléments nouveaux et inédits sur les fonctions et les charges qui incombent à Louis Macquet.

Les origines géographiques et familiales de ce prêtre sont encore assez floues ; précisons qu'il naquit probablement dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Dans l'acte capitulaire daté du 1^{er} février 1644, Louis Macquet nous donne quelques informations personnelles :

En second lieu, outre sa passion, animosité et tendance de son désir de revaller et mépriser autrui il [Bertrand Willecot] fait aussy voir que sa noblesse n'est pas des plus anciennes, quand il se ravale l'esprit jusques à pointiller sur la naissance dud. Macquet. Lequel ne se pique point aussy de noblesse, mais qui feroit voir par bonnes pièces si besoin estoit que la maison dont il est sorti contenant encore plus de cent arpents de terre, n'a point changé de nom ny de famille depuis plus de cent cinquante ans : et que si les biens dont elle estoit accompagné il y a cent cinquante ans n'en avoient esté demembrez par le malheur des guerres aux Anglois, elle vaudroit aujourd'huy plus de deux milles livres de rente³⁷.

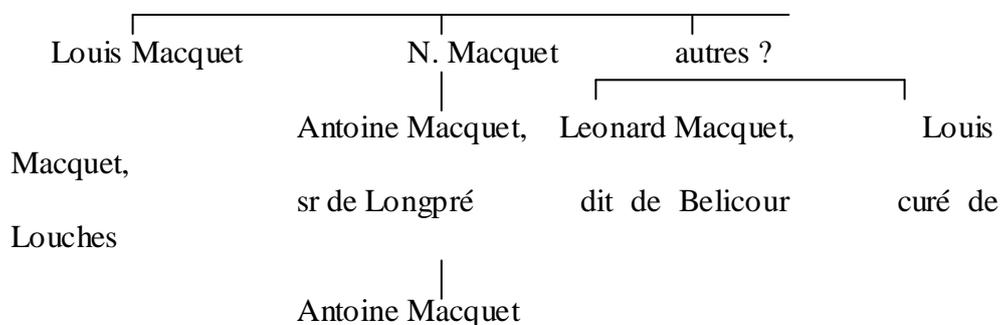
Un érudit de la première moitié du XX^e siècle, Roger Rodière, a effectué des recherches généalogiques sur la famille Macquet. Il a découvert que le fief des Macquet était à Wimille, paroisse située au nord de Boulogne-sur-Mer³⁸.

Dans son testament, Louis Macquet fait référence à des membres de sa famille, notamment à ses neveux :

³⁷ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 241 : acte du 1^{er} février 1644.

³⁸ A. D. Pas-de-Calais, ms Rodière 110.

Liens familiaux de Louis Macquet d'après son testament



Licencié en droit, Louis Macquet fut ordonné prêtre le 20 mai 1617 et obtint rapidement une cure.



Carte du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1661³⁹

³⁹ Carte extraite de : *Province de Rheims, de laquelle ont été tirées en partie celles de Cambrai et de Malines : où sont a présent les dioeceses de Rheims archevesché, et des eveschés de Chaalons, Soissons, laon, Noyon, Beauvais, Senlis, Amiens, et Boulogne...* par le Sr Sanson d'Abbeville (1661).

I. Louis Macquet, curé de la paroisse de Saint-Etienne et de Saint-Léonard

En 1618, Louis Macquet fut nommé curé de Saint-Etienne, une paroisse située à quelques kilomètres, moins de quatre lieues, de la cité épiscopale de Boulogne-sur-Mer.



Extrait de la carte de Cassini (XVIII^e siècle)

Apparemment, et insistons sur ce fait, Louis Macquet n'a jamais été curé de la paroisse Saint-Joseph de la Haute-Ville de Boulogne-sur-Mer, ni curé de la paroisse Saint-Nicolas de la Basse-Ville de Boulogne-sur-Mer.

Un différend entre l'archidiacre Louis Macquet et l'avocat du roi Bertrand Willecot, survenu en 1643, sur lequel nous reviendrons, apporte des éléments nouveaux sur les fonctions du curé Macquet. Suite aux critiques de Bertrand Willecot sur les fonctions paroissiales de Louis Macquet, ce dernier se justifia, fit consigner par le secrétaire du chapitre et signa dans les registres capitulaires, le 1^{er} février 1644, l'acte suivant :

Pour septieme preuve de cette anomosité led. Sieur Advocat du Roy avance contre la vérité et contre sa conscience, qui scait mieux quil ne dit que les eglises de St Etienne et de St Léonard son en desordre et que led. Macquet les a delaissées depuis vingt ans pour estre

confesseurs des religieuses de Sainte Catherine de Boulogne : mais est en cet endroit principalement qu'il fait voir sa mauvaise intention a nuire et a convertir le bien en mal. Car premierement pour ce qui est des Eglises de St Etienne et de St Leonard si on regarde les fabriques, elles sont en si bon estat qu'il n'y a que redire, ledit Macquet et ses paroissiens ayant rebasti d'un mesme accord et consentement depuis treize ans le chœur de lad. Eglise de St Estienne qui estoit demeuré soixante ans demoli, en quoy ont esté employées pres de deux milles livres, dont il a païé la moitié et ses paroissiens l'autre⁴⁰.

Louis Macquet considère qu'il est un bon curé et poursuit sa déposition :

Si on considere le gouvernement des ames, il soustient qu'il ny en a point dedans le diocèse de mieux instruites et de mieux servies que celles la, parmy lesquelles il a résidé neuf ans actuellement, et jusques a ce que par ses grandes maladies et par une longue et furieuse fiebvre quarte, il fut contrains par l'advis des médecins et de ses amis et mesmes de messieurs du chapitre de transférer en l'an mil six cent vingt sept se résidence a Boulogne qui n'en est éloignée que de trois quartz de lieue⁴¹.

Donc à partir de 1627, Louis Macquet ne résidait plus dans sa paroisse. Des ennuis de santé le contraignaient à habiter la ville épiscopale. La correspondance de la mère Angélique Arnauld nuance la version du curé de Saint-Etienne. Le 7 juin 1627, la mère Angélique lui écrivait :

J'espérais, ainsi qu'il vous a plu me l'écrire, que vous voudriez changer d'air en cette ville, où je crois que vous eussiez perdu votre fièvre quarte⁴².

Cependant, le 30 juillet 1627, elle se réjouissait du rétablissement de Louis Macquet :

La vôtre [lettre] du dix de ce mois m'a apporté beaucoup de consolation, voyant qu'il a plu à Dieu de vous rendre votre santé, et

⁴⁰ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 242 : acte du 1^{er} février 1644.

⁴¹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 242 : acte du 1^{er} février 1644.

⁴² Lettre XXI, p. 30.

*de vous faire la faveur de la si bien employer pour sa gloire, ramenant à sa grâce tant de pauvres âmes*⁴³.

Cependant il semblerait que la santé de ce curé était fragile. Le 12 novembre 1636, la mère Angélique écrivait à la supérieure des Annonciades :

*Je prie Dieu qu'il vous renvoie bientôt Monsieur votre bon père en santé, afin qu'il vous puisse continuer sa charité et bonne conduite. J'espère que les leçons qu'il vous fera sur vos règles et statuts seront fort utiles. J'ai fait vos recommandations à M. de Saint-Cyran. Il vous salue et est fort en peine de la santé de votre bon père*⁴⁴.

Louis Macquet fut-il un bon curé ? Le 30 juillet 1627, Angélique Arnauld lui prodigua quelques conseils :

Cultivez soigneusement les âmes qu'il vous a commises. Dans la rusticité, bien souvent, se trouve beaucoup d'innocence et capacité à aimer Dieu. Mais il faut du soin et de l'affection à servir ces âmes, et il est un peu difficile à un homme docte de s'appliquer à ces âmes grossières. Ce travail est infiniment ennuyeux. Mais quand vous considérez que la sagesse éternelle a conversé et enseigné si longtemps des hommes si grossiers avec une extrême patience, je m'assure que vous la prendrez aisément pour ces pauvres âmes.

*J'aurais un désir pour vous, que vous pratiquassiez le saint exercice de l'oraison tous les jours. Je crois que vous le faites ; mais ce me serait satisfaction de le savoir*⁴⁵.

Malgré ces conseils, Bertrand Willecot affirmait que Louis Macquet était un piètre curé, non résidant dans sa paroisse et négligeant ses paroissiens. Macquet se défendait de ces accusations :

Mais ledit sieur avocat du Roy scait avec tout le public que Led Macquet, pour avoir changé sa résidence n'a point abandonné ses paroissiens puisqu'il a toujours continué a y aller faire le service tous les dimanches et festes principales de l'an, et a les prescher instruire

⁴³ Lettre XXII, p. 31.

⁴⁴ Lettre XLIX, p. 87.

⁴⁵ Lettre XXII, p. 32.

et catéchiser, les visiter en leurs maladies, recevoir leurs testaments ; leurs administrer les sacrements, mesmes les ensepulturer après leurs décès et leurs rendent le mesme service qu'il faisoit estant en residence sur les lieux : n'ayant jamais peu estre empesché de leur rendre ces devoirs ny par les pluies, ny par les ventz et tempestes, ny par les gelées, ny autre injure du temps, si ce n'a esté lorsqu'il s'est trouvé detenu de maladies et infirmités, et que depuis un an ayant commencé son stage, messieurs du chapitre luy ont fait entendre qu'ils ne trouvoient pas bon qu'il y alast si souvent au préjudice de la rigueur de son stage⁴⁶.

Pendant qu'il résidoit il y avoit toujours trois prestres en ces deux eglises. Comme encore souvent depuis quand ledit Macquet en a peu trouver de capables et de vie exemplaire qui voulussent y demeurer : mais tout au moins il y en a toujours eu deux, c'est à dire un en chacune, comme il y en a encore autant a présent. Ou si quelquefois il n'y en a eu qu'un, cela est arrivé, comme les interregnes qui sont inevitables, quand l'un desd. prestres s'en estoit allé, et qu'on avoit peine a en trouver un autre sortable.

Mais dire en Boulenois que les paroissiens de St Etienne et de St Léonard sont mal instruits, c'y est un paradoxe, veu mesmes qu'aux catéchismes et instructions qui s'y sont faites ordinairement depuis que led. Macquet en est curé, on y a veu une confluence des habitants de cinq ou six paroisses circonvoisines qui y abordoient de tout costez aussy frequemment que les paroissiens mesmes du lieu. Lesquels sont aisement cogneuz et discernez d'avec les paroissiens des autres paroisses quand ils vont a confesse a quelques missionnaires ou autres confesseurs extraordinaires, ainsy que plusieurs ont dit souvent audit Macquet, surtout lorsqu'il y a mené et soustenu plusieurs jours à ses frais les missions.

Au reste en la paroisse de St Estienne et en son secours de St Léonard (que le sieur advocat du Roy fint estre de si grande estendue, et estre éloigné quasi d'une lieue encore que les maisons de l'une tiennent aux maisons de l'autre et que les deux eglises ne soient pas distantes la portée d'un fauconneau⁴⁷ l'une de l'autre). Il n'y a en tout que soixante deux maisons, scavoir est quarante en la paroisse, desquelles il n'y en a que cinq grandes, onze moyennes et tout le reste petites : Et toutes les deux eglises ensemble ne font pas deux cent

⁴⁶ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 242 : acte du 1^{er} février 1644.

⁴⁷ Sorte de canon à poudre.

cinquante communians, qui sont au surplus si bien nourie en la piété, que tous communoient encore a la feste derniere de Noel comme ils font pour la pluspart à toutes les principales festes de l'année, c'est à dire aux festes de nostre seigneur et de la ste Vierge et quantité quasi tous les dimanches de l'an.

Secondement pour ce qui regarde lesdites religieuses, ledit Macquet n'a point quité sa paroisse pour estre leur confesseur puisqu'il estoit resident à Boulongne un an auparavant quen avoir eu la charge⁴⁸.

Nous pouvons nous interroger sur la véracité de la déposition de Louis Macquet. En effet, la plupart des reproches de Bertrand Willécot relatifs à la non résidence du curé de Saint-Etienne n'étaient pas nouveaux. Angélique Arnauld s'interrogeait, dans une lettre à ce prêtre datée du 19 février 1635, sur le sort des paroissiens de Saint-Etienne et de Saint-Léonard et rappelait à Louis Macquet que ses fonctions paroissiales devaient être la priorité de ses occupations :

Je voudrais bien savoir si vous avez autant travaillé pour faire vos paroissiens bons chrétiens que vous avez fait pour rendre ces filles bonnes religieuses. Si cela est, vous êtes bienheureux, encore que vous vous deviez réputer serviteur inutile. Ces bonnes gens sont votre première et principale obligation, et un travail qui n'a pas de fin. Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, bons et mauvais, imbéciles et capables, tous sont vos enfants. Il faut travailler pour tous, et pour cela sacrifier son corps, son bien, son temps et toutes choses. C'est à cela qu'il faut réduire l'accomplissement de tous les bons désirs que Dieu nous donne. Si vous vous oubliez vous-même pour le salut de ce pauvre peuple qu'il vous a donné, il multipliera sur vous ses grâces⁴⁹.

Dans une lettre du 23 mars 1635, la mère Angélique fut surprise d'apprendre que Louis Macquet résidait en permanence à Boulogne-sur-Mer :

Je ne pensais pas que vous demeurassiez toujours au monastère de ces filles, mais que vous y veniez fort souvent. Il est bien vrai que cela leur a été incomparablement plus utile de n'avoir que vous pour vous confesseur ; mais je vous confesse que j'ai peine de votre résidence, et

⁴⁸ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 242-242v : acte du 1^{er} février 1644.

⁴⁹ Lettre XXXIX, p. 59.

je pense qu'à cette heure où ces filles sont déjà formées, vous leur feriez du bien si vous pouviez trouver quelque bon prêtre, afin que vous le formassiez⁵⁰.

Angélique Arnauld n'hésita pas à lui rappeler, dans une lettre du 23 mars 1635, ses devoirs paroissiaux :

Ce qui vous assure de votre résidence, c'est le commandement de M. votre évêque ; mais je pense qu'il faut aller le plus souvent que vous pourrez à votre paroisse. Vous m'étonnez de dire que vous êtes oisif les trois quarts du temps de la Semaine sainte. N'y a-t-il point d'enfants à catéchiser pour la sainte communion, point de procès à accorder, de malades à visiter ? Il me semble qu'on ne manque guère de choses. Mais quelquefois on ne s'applique pas si particulièrement à ces bonnes gens ; on ne fait pas leurs besoins, qui ne laissent pas d'être ; on les confesse bien souvent et quasi promptement sans les avoir assez instruits auparavant. Encore qu'ils aient été autrefois instruits, ils oublient les vérités de la religion, si on ne les leur rappelle. Ils n'entendent pas la plupart des sermons. Un mot dont ils n'ont pas l'intelligence leur fait perdre le sens. Encore en votre pays, où leur langage est si étrange, je m'imagine qu'ils n'entendent pas la moitié de votre français, tant il est dissemblable du leur⁵¹. Je ne doute pas que vous ayez un bon vicaire, qui fait tout ce que je viens de dire ; mais vous êtes le principal pasteur, le plus obligé, et celui auquel Dieu donnera plus de lumière et de bénédiction. Ces âmes sont aussi chères à Dieu que celles des religieuses, étant incorporées à Jésus-Christ par le baptême ; comme elles sont obligées au christianisme, qui est quelque chose de plus qu'on ne pense communément, au moins la plus grande partie des meilleurs de ce temps. Je vous confesse que je trouve une si grande différence entre l'Évangile et les maximes du temps, les cas de conscience et la pratique, que j'en suis tout effrayée et affligée.

Il y a un bon curé en Lorraine duquel on dit des merveilles. Tous ses paroissiens sont de vrais religieux, c'est-à-dire de vrais chrétiens. Ils sont divisés en trois classes : commençants, profitants, et plus avancés. Leur curé prend autant de peine à les instruire que vous faites pour vos religieuses. Ils pratiquent des pénitences et

⁵⁰ Lettre XL, pp. 60-61.

⁵¹ La mère Angélique Arnauld fait ici référence au patois usité dans le Nord du royaume.

*mortifications, et il y a une grande charité entre eux à l'imitation de la primitive Eglise, en sorte que personne d'eux ne manque des choses nécessaires, parce qu'ils s'entresecourent les uns les autres avec autant de bonne volonté que s'ils étaient tous frères*⁵².

En 1636, Louis Macquet fit un séjour à Port-Royal, du moins c'est ce que suggère une lettre d'Angélique Arnauld, lorsqu'elle écrivit, à ce dernier, le 24 mai 1638 :

*Je ne sais, Monsieur, mon bon père, si le bruit commun ne vous a point appris ce qui se passe ici, touchant M. de Saint-Cyran, qui fut arrêté et mené au bois de Vincennes, il y eut vendredi huit jours, pour les mêmes suites de la persécution qui commençait il y a près de deux ans que vous étiez ici*⁵³.

Il semblerait que Louis Macquet effectua un second séjour à Port-Royal en 1639. En juin de la même année, la mère Angélique écrivit :

*Vous ne m'avez rien dit de votre retraite, pendant laquelle et toujours nous avons désiré de vous offrir à Dieu, afin que lui-même vous imprimât les vérités et vous les fît suivre par la conduite de son esprit*⁵⁴.

Force est de constater que pendant ces voyages, le curé de Saint-Etienne ne résidait pas dans sa paroisse.

Le 29 juin 1637, la mère Angélique réitérait ses remarques au sujet de la non résidence de Louis Macquet dans sa paroisse :

*Je suis fâchée de ne savoir point assez ce que font vos filles, et si vous leur faites des leçons. Je vous supplie de ne les négliger point, ni vos paroissiens. Essayez de les faire entrer tout de bon dans la pénitence, à quoi Dieu nous convie par tant de misères qu'il nous envoie, par lesquelles il nous fait connaître qu'il est irrité contre nous*⁵⁵.

⁵² Lettre XL, pp. 61-62.

⁵³ Lettre LXXV, p. 138.

⁵⁴ Lettre LXXXII, p. 151.

⁵⁵ Lettre LIX, p. 105.

Ces documents montrent clairement que la non résidence de Louis Macquet dans la paroisse de Saint-Etienne et de Saint-Léonard suscita de nombreux inconvénients aux paroissiens et ce malgré les desservants recrutés par le curé.

Combien de temps Louis Macquet fut-il curé de la paroisse de Saint-Etienne et de Saint-Léonard ? Les pouillés du diocèse de Boulogne-sur-Mer ne mentionnent pas les curés de cette paroisse.

L'absence de Louis Macquet dans sa paroisse profita aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer.

II. Louis Macquet, « directeur » des Annonciades de Boulogne-sur-Mer

Il n'est pas de notre propos dans ce paragraphe d'étudier dans le détail l'histoire de ce couvent. Nous consacrerons prochainement deux études, la première sur la fondation de ce couvent et la correspondance d'Angélique Arnauld avec Louis Macquet et les Annonciades de Boulogne-sur-Mer, et la seconde sur les constitutions des Annonciades de cette ville.

En 1628, les Franciscaines de Sainte Catherine, installées à Boulogne-sur-Mer depuis le XVe siècle, réclamèrent la clôture. Ces « *sœurs de Sainte-Catherine et du Tiers-ordre de Saint-François* », appelées « Sœurs grises », s'occupaient de l'hôpital qui se trouvait dans leur couvent de la Haute-Ville et qu'elles faisaient fonctionner grâce aux quêtes et donations qu'elles recevaient. En 1628, le Magistrat décida de déplacer l'hôpital dans la Basse-Ville. Mgr Victor Le Bouthillier intervint auprès des échevins pour que les bâtiments de l'Hôtellerie que les Sœurs occupaient dans la Haute-Ville deviennent leur propriété. D'autre part, leur chapelain, Louis Macquet, organisa des quêtes à travers tout le diocèse pour assurer aux religieuses un revenu suffisant qui devait leur permettre de vivre leurs premières années de clôture sans dépendre de l'extérieur. La clôture fut enfin autorisée et les religieuses reçurent le 25 août 1635 une constitution qui prévoyait entre autres parmi 49 articles :

- un apprentissage des novices pendant un an en « *humilité, simplicité, douceur et mansuétude, pauvreté, chasteté et obéissance*,

pratique de l'oraison, parfaite soumission, mépris de soy mesme (...) mortification »

- de « *ne jamais relever le voile en présence des étrangers y compris les parents* »,

- « *d'être au chœur en silence et gravité et modestie (...) la veue baissée, l'esprit élevé vers Dieu et sans même bruit de pieds* »⁵⁶.

En 1628, Louis Macquet devint chapelain des Franciscaines, futures Annonciades, de cette ville. Le différend opposant Bertrand Willecot et Louis Macquet est intéressant dans la mesure où ce dernier se justifia auprès des chanoines de Boulogne-sur-Mer. En effet, l'avocat du roi reprochait au curé de Saint-Etienne d'avoir délaissé sa paroisse au profit des Annonciades. Louis Macquet fit consigner dans les registres capitulaires, le 1^{er} février 1644, l'acte suivant :

Secondement pour ce qui regarde lesdites religieuses, ledit Macquet n'a point quité sa paroisse pour estre leur confesseur puisqu'il estoit resident à Boulongne un an auparavant quen avoir eu la charge.

Ces pauvres religieuses qui mendioient leur vie de porte en porte dedans la ville et le pays et qui avoient de longtemps un grand desir d'estre renfermées, obtindrent en septembre mil six cent vingt huit cette grace de monseigneur l'Illustrissime messire Victor Bouthilier a present archevesque de Tours dès sa premiere entrée en son evesché de Boulongne, et ce par le moyen dud. Macquet qui luy presenta leur requeste et leurs vœux. Ce fut pourquoy, attendu que ces pauvres filles estoient si necessiteuses, qu'à quinze quelles estoient, elles n'avoient pas six vingt livres de rente outre ce que messieurs de la ville leur accordoient sur le revenu de l'hospital pour aider a entretenir leurs bastiments : Et consequemment quelles n'avoient pas le moyen de fonder un prestre pour dire leurs messes, entendre leurs confessions et leurs administrer les autres sacrement. Mondit seigneur de Tours demanda audit Macquet de leur rendre tous ces devoirs pour l'honneur de Dieu, et davantage de prendre le soin de leur temporel et de l'accommodement des choses necessaires à leur closture ; Ce quil fit aveques tant de bonheur et tant d'assistance de la divine providence par le moyen des questes qu'il fit luy mesme dans le pays et fit faire soubz l'autorité de mondit seigneur tant dans la ville que

⁵⁶ Joblin Alain, *Catholiques et Protestants boulonnais (16^{ème} – 17^{ème} siècles)*, Boulogne, Mémoire de la Société Académique du Boulonnais, t. 15, 1994, p. 230.

partout le diocèse, que lesdites religieuses se trouvoient accommodées de toutes les choses nécessaires a leur closture aussy promptement que si elles eussent commencé aveques de grands biens ; et n'ont en jamais manqué de rien en leur closture graces à Dieu, Et que depuis lors elles sont parvenues à une communauté de cinquante religieuses qui vivent en parfaite observance et en une tres parfaite union et charité, ainsy qu'ont tousjours recongeu tous leurs visiteurs. Qui fait que leur monastère est en vénération partout le diocèse et ailleurs, Et en réputation de lun des plus célèbres non pas seulement de leur ordre, mais aussy de quelque autre qui sont de toute la province de Reims⁵⁷.

Un document du début du XVIII^e siècle intitulé : *Mémoire servant de factum, pour les Supérieure et Religieuses de Sainte Catherine de Boulogne, du Tiers-Ordre de Saint François, agrégées aux Annonciades. Contre les Vice-Mayeur & Echevins, Administrateurs de l'Hôpital de ladite Ville de Boulogne sur Mer*, nuance les propos de Louis Macquet ⁵⁸. Ce *factum* précise que le directeur était rémunéré :

Lesdites religieuses se sont chargées d'entretenir leur chapelle & d'y faire dire le service divin & messes à l'ordinaire ; ce seul entretien leur coute plus de 384 livres, puisque elles donnent à leur Prêtre directeur 400 livres⁵⁹.

La déposition de Louis Macquet mentionne des éléments précieux sur la fondation du convent des Annonciades :

Mais il [Bertrand Willecot] a beau dire et escrire, on ne le croira pas à boulongne non plus que dedans tout le diocèse ny contre ledit Macquet, ny contre ses eglises ou paroisses, ny contre ledit monastère, ou par singulière grace de Dieu et par la conduite très particulière de son saint Esprit il y a toujours eu une très parfaite paix et union (bien conforme a l'esprit de l'ordre de la Vierge qui est appelé l'ordre de paix) Ce qui a paru en trois rencontres très remarquables qui s'y sont passées sans aucune ombre d'altération de la sainte paix et de la charité. La première a esté quand elles ont demandé d'un mesme esprit d'estre renfermées en l'an mil six cent

⁵⁷ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 242 v-244 : acte du 1^{er} février 1644.

⁵⁸ A. D. Pas-de-Calais, 69 J.

⁵⁹ A. D. Pas-de-Calais, 69 J, p. 3.

vingt huit ; La seconde quand elles sont passées en l'an mil six cent trente six audit ordre de la Vierge, de l'institut du tiers ordre de Saint François dont elles estoient auparavant. Et la troisième quand elles ont esté restituées en l'an mille six cent quarante en la juridiction ordinaire de monseigneur de Boulogne : Car tous cela s'est fait sans aucun trouble et avec un très parfait accord & consentement de toute la communauté⁶⁰.

La correspondance d'Angélique Arnauld avec Louis Macquet et les Annonciades montre que ce dernier consacrait une grande partie de son temps à ce couvent et que par conséquent il demeurait dans cette ville. Il y faisait notamment des conférences. Le 23 février 1637, la mère Angélique incitait Louis Macquet à donner des leçons ou des conférences aux Annonciades :

Je vous supplie, mon père, d'en remercier Dieu, et de le supplier qu'il emploie la vie qu'il lui a conservée à le mieux servir. Je loue Dieu de la grâce qu'il a faite à vos bonnes filles. Je vous supplie, mon père, ne craignez point pour les leçons ou conférences que vous devez leur faire. Pourvu que vous commenciez par les matières qui ne sont que dévotes, comme la révérence à l'office divin et à l'oraison, la dévotion à la sainte Vierge et à ses vertus, qui sont le sujet de leur règle, assurez-vous, mon père, que cela les contentera extrêmement au lieu de leur donner de l'ombrage⁶¹.

Les Annonciades reçurent des leçons de Macquet. La supérieure des Annonciades de Boulogne en informa la mère Angélique. Cette dernière écrivait le 29 juin 1637 :

J'espère que le bon M. Macquet travaillera à vous faire éviter cela. Je suis bien aise qu'il ait commencé à faire les leçons que je l'avais prié de faire⁶².

Le 22 novembre 1637, Angélique Arnauld conseillait à Louis Macquet de faire une leçon aux Annonciades en utilisant les écrits de Saint-Cyprien :

⁶⁰ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 242 v-244 : acte du 1^{er} février 1644.

⁶¹ Lettre LI, p. 91.

⁶² Lettre LX, p. 106.

*Je vous supplie, mon père, de me dire des nouvelles de vos leçons, et du profit qu'en font vos filles, et de lire le traité des deux martyrs de saint Cyprien, et de son sermon des devoirs, et de prendre de ces deux pièces le sujet d'une de vos leçons*⁶³.

Le 24 novembre 1637, la mère Angélique réitéra ses conseils de lecture :

*Je loue Dieu de tout mon cœur de ce que tout va bien, et surtout de ce que vous continuez vos leçons [...]. Je vous supplie encore, mon père, - mais c'est par la liberté que vous m'avez commandé de prendre, qui autrement serait témérité -, de lire attentivement dans saint Cyprien ce que je vous ai mandé, et d'insinuer peu à peu, doucement et comme insensiblement, dans les esprits de vos filles, l'esprit ancien de l'Eglise ; et pour cela il vous faut lire les Pères plutôt que les livres nouveaux. Si vous avez saint Césaire, évêque d'Arles, voyez les sermons de la pénitence, principalement le huitième, qui vous fera voir qu'on ne satisfait pas à Dieu si facilement que l'usage du temps semble croire*⁶⁴.

Le 22 novembre 1637, Angélique Arnauld informa Macquet que la supérieure des Annonciades de Boulogne lui avait adressé une lettre dans laquelle elle lui indiquait que la peste sévissait à Boulogne-sur-Mer⁶⁵.

Le 31 janvier 1640, Angélique Arnauld envoya à Macquet un *committimus*⁶⁶ concernant, semble-t-il les Annonciades :

⁶³ Lettre LXVIII, p. 121 : « Elle s'est accrue depuis quelques jours, ayant appris qu'il ya de la peste en vos quartiers ».

⁶⁴ Lettre LXIX, p. 123.

⁶⁵ Lettre LXVIII, p. 122.

⁶⁶ Lettre CV, p. 183. Ce mot latin indiquait un privilège accordé à un certain nombre d'officiers royaux, de dignitaires, de prélats et de maisons religieuses pour faire évoquer tous leurs procès devant des juges spéciaux, tels que les maîtres des requêtes, le grand conseil, etc. Il y avait deux espèces de *committimus* : 1° le *committimus du grand sceau* qui s'étendait à toute la France ; mais, pour qu'une affaire fût évoquée d'un parlement à un autre, il fallait qu'il s'agît d'au moins mille livres ; 2° le *committimus du petit sceau* qui n'avait lieu que dans le ressort d'un parlement, et évoquait les affaires aux requêtes du palais (c'est-à-dire à une chambre spéciale du parlement appelée chambre des requêtes). Les lettres de *committimus* ne duraient qu'un an ; au bout de ce temps il fallait les faire renouveler.

*Nous vous envoyons, Monsieur, notre Committimus, qui ne peut plus servir qu'un mois, mais je pense que votre charité vous fera donner l'assignation avant cela*⁶⁷.

Les rapports entre Macquet et l'évêque de Boulogne étaient bons. Angélique Arnould écrivit à Macquet le 19 mai 1640 :

*Je suis très aise, Monsieur, que vous ayez eu recours à M^{gr} de Boulogne, et encore plus de ce que les cordeliers ont abandonné le monastère. Je prie Dieu qu'ils continuent à ne le plus visiter. Je ne pense pas qu'ils vous fassent grand mal, pourvu que M. de Boulogne vous protège*⁶⁸.

Au début de l'année 1640, Macquet résidait à Boulogne. En 1641, Angélique Arnould se réjouissait d'apprendre qu'il instruisait les Annonciades de la Haute-Ville. Le 10 février 1641, elle écrivait à la supérieure des Annonciades :

*Je suis extrêmement aise que le bon père [Macquet] ait recommencé ses leçons. Je m'assure qu'elles seront fort utiles à toutes celles qui les écouteront avec la disposition que Dieu demande*⁶⁹.

En 1641, la supérieure des Annonciades de Boulogne-sur-Mer fit un séjour à Port-Royal. Le 10 février 1641, Angélique Arnould écrivait à cette dernière :

*Ma très chère Mère, je ne puis m'empêcher de vous dire premièrement ce que déjà nous avons dit ici, lorsque vous y êtes venue, parce qu'il me semble absolument nécessaire, & je l'ai appris par ma propre expérience*⁷⁰.

Macquet a-t-il accompagné la supérieure des Annonciades à Port-Royal ? La correspondance de la mère Angélique n'apporte pas de précision.

⁶⁷ Lettre CV, p. 183.

⁶⁸ Lettre CX, p. 191.

⁶⁹ Lettre CXIX, p. 209.

⁷⁰ Lettre CXIX, p. 208.

Il semblerait que Louis Macquet fut contraint d'abandonner la direction du couvent des Annonciades vers 1649-1650. L'évêque François Perrochel l'incita à prendre cette mesure. En témoigne la lettre de la mère Angélique à Macquet datée du 18 septembre 1649 :

Je vous écrivis, Monsieur, à la fin du mois d'août, et je vous adressai de la thériaque et de la rhubarbe pour la mère N. J'ai reçu, depuis, une lettre d'elle, qui était du 7 août, mais qui ne m'a été envoyée que le 8 de septembre. Elle me mande avec douleur que vous quittez ces filles à cause de la persécution qu'on vous fait. Véritablement j'en ai une extrême pitié, en l'état qu'elle est. Je vous supplie pour l'amour de Dieu, et c'est par l'avis de M. Singlin, de ne point abandonner ces pauvres filles, au moins que Dieu ait disposé de cette pauvre mère, si M. votre évêque ne vous le commande absolument, ce que je ne crois pas qu'il fasse⁷¹.

En 1650, une nièce de Louis Macquet, qui était peut être Annonciade à Boulogne-sur-Mer, envisageait d'entrer à Port-Royal. Le 7 juin 1650, Angélique Arnauld écrivait à Macquet :

J'ose vous accuser de me faire tort, & je me tiens offensée de ce que vous ne me parlez point de votre nièce. Mais comme nous craignons de faire des avances, je ne vous en eusse osé parler, ne sachant pas si Dieu le vouloit, & si selon ses dispositions que vous connoissez vous jugiez que notre Maison lui fût utile. Il me semble que j'avois plus de raison de croire que vous ne pensiez pas, que vous de craindre de me demander place pour une personne qui vous touche plus qu'une autre⁷².

En 1650, le couvent des Annonciades de Boulogne-sur-Mer était divisé au sujet de la juridiction au sein de cet établissement que l'évêque François Perrochel souhaitait instaurer. Apparemment, Macquet était suspecté de déviance doctrinale par ce prélat, du moins c'est ce que sous-entend la lettre de la mère Angélique à Macquet, datée du 19 juillet 1650 :

[Mgr François Perrochel] ne veut plus qu'elle [Angélique-Magdeleine] se confesse à vous [Louis Macquet], de lui faire la

⁷¹ Lettre CCLXIX, p. 432.

⁷² Lettre CCXCVIII, pp. 477-478. Cette nièce est-elle Angélique-Magdeleine ?

charité de la confesser lui-même. Je ne puis m'empêcher de croire que si elle y va avec une vraie humilité, regardant en lui l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ qui y réside, elle n'en reçoive grâce et bénédiction. Enfin, Monsieur, c'est un Evêque, c'est-à-dire la première & la sainte image de Jésus-Christ en terre. C'est de plus son légitime Supérieur, qui n'est point corrompu dans ses mœurs, mais trompé par la créance qu'il a avec beaucoup d'autres que vous errez dans une matière de doctrine, dans laquelle il n'appartient nullement aux Filles [les Annonciades de Boulogne] d'entrer pour disputer, en étant très incapables. Mais dit-on, il défend d'invoquer la grâce. Cela est à la vérité très fâcheux pour lui, & il faut avoir pitié de cette horrible prévention, mais il ne défend pas de dire le Pater ni les prières de l'Eglise, dans lesquelles on invoque sans cesse cette divine grâce⁷³.

En note de bas de page de l'édition de la correspondance de la mère Angélique Arnould de 1742, il est précisé : « on peut remarquer ici que ce Prélat fut dans la suite l'un des XIX qui dans l'affaire du Formulaire prirent la défense des IV célèbres Evêques unis à Port-Royal »⁷⁴. Dans une lettre à Louis Macquet, datée du 7 juin 1650, Angélique Arnould précisait déjà à son interlocuteur que l'évêque de Boulogne-sur-Mer « étois dans les sentimens des Molinistes sur la grâce⁷⁵.

Le 19 juillet 1650, Angélique Arnould conseilla à Louis Macquet de se retirer du couvent des Annonciades :

J'ose vous dire, Monsieur, que je pense que pour apaiser tous ces grands bruits, vous vous feriez bien de vous retirer de cette Maison, & de n'y aller plus que pour adoucir les esprits⁷⁶.

Dans la dernière lettre connue de la mère Angélique à Louis Macquet, datée du 15 décembre 1650, elle l'exhortait à la prudence :

⁷³ Lettre CCCII, pp. 486-487.

⁷⁴ Lettre CCCII, p. 488.

⁷⁵ Lettre CCXCVIII, p. 478. Au sujet de ce prélat, voir Lesaulnier Jean, *Images de Port-Royal*, Paris, Nolin, 2002, p. 480 et p. 537.

⁷⁶ Lettre CCCII, p. 489.

Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie très humblement de regarder si ce que vous faites est conforme aux anciens decrets de la sainte Eglise & à ce que les Saints ont fait, ne vous tenant pas assuré sur les nouveaux cas de conscience qui sont très dangereux. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous faire connoître en toutes choses sa sainte volonté⁷⁷.

Louis Macquet occupa également diverses fonctions au sein du chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer.

III. Les fonctions de Louis Macquet au sein du chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer

Le 28 avril 1627, Louis Macquet fut reçu secrétaire du chapitre cathédral de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer. Le 5 avril 1634, les chanoines permirent à Louis Macquet, sacristain du chapitre d'assister aux assemblées capitulaires :

Finalemēt la mesme grace a esté accordé à Louis Macquet sacristain du chapitre est a luy permis de faire accomoder un petit siège entre la chaise de monsieur l'archidiacre Gantois vicaire gen^{al} de monseigneur de Boulogne est celle de monsieur mouque chanoine de cette eglise⁷⁸.

En 1635, il devint archidiacre d'Artois en obtenant un canonicat *ad effectum* le 8 août 1635, par résignation en cour de Rome de Fursy Vaillant⁷⁹. En octobre 1637, Louis Macquet informa la mère Angélique qu'il pouvait obtenir un bénéfice supplémentaire. Le 18 octobre, elle lui conseilla de demander l'avis à l'abbé de Saint-Cyran :

M. de Saint-Cyran est bien arrivé : il vous salue et vous remercie très humblement. Je lui ai dit que vous désiriez lui écrire : il attend

⁷⁷ Lettre CCCXXIII, p. 528.

⁷⁸ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol 135 : délibération capitulaire du mercredi 5 avril 1634.

⁷⁹ Fursy Vaillant, vicaire général au début du XVIIe siècle, joua un rôle important dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer en raison des absences fréquentes de l'évêque Claude Dormy de 1632 à 1643.

*voire lettre, et il ne manquera pas de vous répondre. Je vous supplie, mon père, ne différez pas, et ne recevez point la proposition de bénéfice sans son avis. J'estime qu'il n'y a rien de si important pour le salut, et cependant par un extrême malheur on s'en joue dans ces temps-ci*⁸⁰.

Il semblerait que Louis Macquet n'ait pas accepté ce bénéfice. Du moins les registres capitulaires ne donnent aucune information sur ce sujet.

Le 21 mai 1642, Angélique Arnauld reprochait à Louis Macquet de cumuler plusieurs bénéfices :

*Il faut que je vous dise franchement que j'ai eu de la peine de ce que vous dites, pour les bénéfices que j'ai & pour ceux que je pourrai avoir à l'avenir, car il me semble que vous n'en devez point avoir d'autres ; & en un autre endroit pour le peu de bénéfices que j'ai. Je trouve que qui en a deux, en a trop d'un. Je sai bien que votre Archidiaconé n'a pas de revenu, mais je voudrois que vous fussiez content de deux qui vous suffissent, comme je sai que vous êtes, & je me fâche de ce que vous parlez comme ceux qui ne sont pas contents de ce qui suffit, & n'ont point de bornes dans leur désirs pour les faux biens de ce monde*⁸¹.

Devenu chanoine, le 15 décembre 1642, par résignation en cour de Rome du neveu de l'évêque Jean d'Olce, il conserva et cumula son archidiaconat et sa cure de Saint-Etienne. Le 24 décembre 1642, le chapitre demanda à Louis Macquet d'effectuer, avant de devenir chanoine « titulaire » vingt-six semaines de stage⁸². Le nouveau chanoine quittait la salle capitulaire, revêtait l'habit et se faisait conduire au chœur par ses confrères. On lui désignait alors sa stalle. Ensuite, le chanoine se prosternait et récitait un *Pater Noster*. La cérémonie se terminait par le baiser de paix que le nouveau membre devait donner au doyen et à ses frères du chapitre. Lors de sa réception, le chanoine s'acquittait d'un droit de chape s'élevant à 100 francs⁸³. Suite à cette cérémonie (de réception), le nouveau chanoine

⁸⁰ Lettre LXVI, p. 118.

⁸¹ Lettre CXXVIII, p. 221.

⁸² A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 214 : délibération du mercredi 24 décembre 1642.

⁸³ Article 58 des statuts du chapitre de Boulogne : « Un chanoine lors de sa réception est obligé de compter 100 francs sur le bureau du chapitre pour droit de chape ou d'en donner un en nature » ; Lipsin A., « Martyrologes des églises de Théroüanne et Boulogne et

était formé à sa nouvelle charge ecclésiastique. Pour cela, il devait effectuer un stage pendant un an. Avant ce stage, « *un chanoine n'est regardé que comme passager au moment de sa possession jusqu'au jour de son stage. Pendant ce temps, il peut faire ses tours de messe et autres fonctions canoniales, mais ne peut s'absenter des offices sans perdre le gros aussi bien que les distributions à proportion de ses absences* »⁸⁴. Or, les chanoines stagiaires donnaient les gages de l'année de stage à la fabrique. Ce stage ne pouvait commencer que la veille de la Saint Jean-Baptiste et de Noël : lors de ces chapitres généraux, les nouveaux chanoines demandaient l'autorisation de commencer leur stage. Chaque stagiaire était dirigé par un membre du chapitre. Une fois le stage terminé, le nouveau chanoine commençait ses « *vingt six semaine de rigoureuse* » pendant lesquelles il devait résider, suivre les trois grands offices de la journée (les mâtines, la grande messe et les vêpres). Il était obligé d'être omniprésent au chœur pendant tous les offices sauf si on lui avait attribué des fonctions liturgiques particulières. Après ce stage d'un an et ces vingt six semaines de rigoureuse, le chanoine rentrait réellement et pleinement dans ses fonctions⁸⁵.

Louis Macquet ne respecta pas ces obligations. En effet, le mercredi 17 juin 1743, il demanda aux chanoines de mettre un terme à sa période de stagiaire⁸⁶. L'assemblée capitulaire prolongea, le lundi 26 juin, la période de stage du chanoine Macquet⁸⁷. Comment le nouveau chanoine pouvait-il exercer correctement ses devoirs pastoraux et concilier ses activités au sein du couvent des Annonciades, ses devoirs de chanoines et ses fonctions d'archidiacre ?

Les fonctions des archidiacres étaient importantes et Louis Macquet avait l'obligation de consacrer une grande partie de son temps aux paroisses de l'archidiaconé d'Artois. Les archidiacres jouaient un rôle crucial dans l'encadrement du clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer. Ils étaient des intermédiaires entre l'administration diocésaine et les curés. Les

Partition de l'ancien diocèse de la Morinie », *Mémoires de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 1876-1878, t. 6, pp. 1-305.

⁸⁴ Article 48 des statuts du chapitre de Boulogne. « Martyrologe... », *op.cit.*

⁸⁵ Voir Storez Emilie, *Le Chapitre et les chanoines de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise, sous la direction du Pr. Gilles Deregnaucourt, Université d'Artois, 2005 ; *Les dignitaires du chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer XVIe-XVIIIe siècles*, Master 2, sous la direction du Pr. Gilles Deregnaucourt, Université d'Artois, 2006, pp. 85-88.

⁸⁶ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 217 : délibération du mercredi 17 juin 1643.

⁸⁷ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 219 v : délibération du lundi 26 juin 1643.

archidiaconés étaient des subdivisions administratives des diocèses⁸⁸. L'évêché de Boulogne-sur-Mer était constitué de l'archidiaconé de Flandre, dit « du côté gauche » et de celui de l'Artois, dit « du côté droit »⁸⁹.

La principale fonction des archidiacres était de sillonner leur archidiaconé en portant leur intérêt sur les hommes, les édifices et même parfois sur le paysage. Leur tâche essentielle était de visiter chaque paroisse dépendant de leur ressort. Alain Joblin a constaté que les archidiacres du XVII^e siècle visitèrent les paroisses de l'archidiaconé dont dépendait le Boulonnais tous les trois ou quatre ans⁹⁰. La visite permettait de faire un état complet, matériel, moral et religieux d'une paroisse. Comment se déroulait une visite archidiaconale ? Les archidiacres pouvaient suivre la procédure élaborée par l'archidiacre Noël Gantois. En 1629, ce dernier publia un manuel de visite à l'intention des archidiacres sous le titre : « *Compendiara totius visitationis Archidiaconalis Norma seu forma quaedam decem capitulis adumbrata* »⁹¹.

La visite archidiaconale pouvait aussi susciter des conflits. De novembre 1643 à mars 1644, plusieurs délibérations dans les registres capitulaires relatent un différend entre Louis Macquet et l'avocat du Roi Bertrand Willecot à propos de l'exercice de ses fonctions d'archidiacre⁹². Bertrand Willecot lui reprochait de ne pas observer les usages liés à sa fonction. Le premier acte, daté du mercredi 13 novembre 1643, rend compte

⁸⁸ En tant que dignités du chapitre cathédral, les archidiaconés n'étaient pas soumis à l'expectative des gradués ; l'évêque les conférait de plein droit. Étant pourvus en titre et non en commission, les archidiacres n'étaient pas révocables sans causes légitimes. Les évêques devaient garder le choix de leur prédécesseur. Excepté pour Louis Macquet, la dignité d'archidiacre n'était qu'une étape dans la carrière. Cette dignité était un tremplin vers celle de doyen du chapitre cathédral. À Boulogne-sur-Mer, les archidiacres se trouvaient à la troisième place après le grand chantre dans la hiérarchie capitulaire.

⁸⁹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 47 : *Noms des paroisses, secours, Patrons et Doyennes de Boulogne-sur-Mer, XVIIIe siècle*.

⁹⁰ Joblin Alain, *Catholiques et Protestants boulonnais (16^{ème} – 17^{ème} siècles)*, Boulogne-sur-Mer, Mémoire de la Société Académique du Boulonnais, t. 15, 1994, pp. 204-205 ; Moulis Philippe, *Le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1789*, thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction du Pr. Gilles Deregnacourt, Université d'Artois, 2008, volume II, pp. 379-386.

⁹¹ B. N. France, Ld⁴ 46350 : *Compendiara totius visitationis Archidiaconalis Norma seu forma quaedam decem capitulis adumbrata*, 1629. L'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale appartenait d'après l'*Ex Libris* à Guillaume Dieuset, archidiacre d'Artois de 1727 à 1744.

⁹² A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72 : délibérations capitulaires des 13 novembre 1643, 22 décembre 1643, 14 janvier, 1^{er}, 11, 14 février et 9 mars 1644.

de la visite de l'avocat du roi concernant les droits de visite de Louis Macquet :

S'est présenté Monsieur l'avocat du Roy y déclare à Messieurs estant assemblez à la sortie de la grande messe que sur l'avis quy luy a esté donné que Mr Louis Macquet chanoine et archidiacre au préjudice des Saints décrets, ordonnances royaux et de l'usage pratiqué de tout temps dans les diocèses s'est jugulé dans la mise de la présente [...] de le faire payer dans la pluspart des Églises des droits archidiaconaux aux visites le double, aux autres le triple des prétendus droits de visite puisque ses prédécesseurs luy ont tenu outre leur desfrais quoy que led. Sr Macquet soit le plus opulent de l'ensemble de tous ses Messieurs. Le Sr de la Planche⁹³ aussy archidiacre ne prétend introduire de telle nouveauté que led. Sr Macquet veut faire autoriser par des jugement ayant à cest effest au mois d'octobre dernier fait assigner pardevant le Sr official nombre de marguilliers et entre autre celuy de l'église sucursale De La Faux en laquelle ledit sieur Macquet n'ayant fait ses visites depuis trois mois y a fait demande de renier led. siège vacant de la somme de six livres la présente année quoy que lad. Église commune [...] n'ayt jamais payer aucun prétendue droit de visite n'est depuis quelques années le sieur Vaillant, résignant dud. Sieur Macquet et luy ont fait payer aux jours de visite dix sols entre lesquels [...] Église paroissiale dont la présence est tout évidente par les vagues escrits de la main dud. Sr Vaillant qui sont en la possession du Sr Macquet puis que quelques années auparavant la résignation. Il faisoit au prétendu desd. Ordonnances les visites archidiaconales au lieu du Sr Vaillant moyennant la retribuam, de même entre eux aud. Sieurs Macquet il y eut qu'en trouver facilité et le nouvel établissement pr lequel a fait assigner quantité desd. Marguilliers⁹⁴.

Notons que Bertrand Willecot qualifie Louis Macquet d'être « *le plus opulent de l'ensemble de tous ses Messieurs [du chapitre cathédral de Boulogne]* ».

⁹³ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, mercredi 12 décembre 1635 : Jean de la Planche, collation de la prébende de Guillaume Le Boulloye, théologal vers 1635, (archidiacre vers 1643).

⁹⁴ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 223v^o: délibérations du mercredi 13 novembre 1643.

L'avocat du roi Bertrand Willecot accusait Louis Macquet d'abuser des droits de visite, les faisant doubler, voire même tripler, mais il remettait également en question les compétences de l'archidiacre. Il prétendit que l'archidiacre de La Planche n'appliquait pas ses nouvelles pratiques. Pour illustrer ces abus, il prit l'exemple de l'église de La Faux pour laquelle Louis Macquet avait fait assigner le marguillier devant l'official, alors que, selon Willecot, il n'était pas venu faire ses visites depuis trois mois. L'archidiacre Louis Macquet rétorqua, le 22 décembre 1643 :

Mr Louis Macquet prêtre licentié en droit chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Boulongne, Ayant en l'assemblée capitulaire de messieurs les chanoines et chapitre de lad. Église, tenue vendredy Onzième de ce mois, entendre la lecture d'un certain acte couché clandestinement contre luy dedans le présent registre destiné à la gestion et administration de leurs affaires ordinaires, à la requeste de Mr Bertrand Willecot advocat du Roy en la Sénéchaussée de Boulenois, en datte du XIII de novembre dernier, dont la cognoissance n'est venue à mesd. Sieurs du chapitre que dud. Jour vendredy onzième du présent mois qu'il fut leu en lad. Assemblée : s'est trouvé saisi d'extrême étonnement d'un tel acte contraire à toute forme de justice injurieux en toute sa substance et tout remply de faitz contraires à la vérité au préjudice de son honneur et réputation dressé à l'encontre de luy de gaieté de cœur par un advocat du Roy sans connoissance de cause, sur un simple advis quil fint luy avoir esté donné et couché dedans un livre qui ne doit contenir rien d'infamant contre quelque personne qui soit : Beaucoup moins contre luy des chanoines au bien et utilité desquelz il est destiné et non pas à leur blasme [...]

Or que cet acte soit contre toute forme de justice, il en appelle par trois principales raisons :

La première qu'il est fait par un advocat du roy en son nom en cette qualité, sans parler de Monsieur le Procureur du Roy ou Substitut de monsieur le Procureur général en ladite Sénéchaussée qui estoit et est présent en cette Ville, duquel pourtant il n'est que l'organe et ne peut en causes publiques, parler ny agir qu'en son nom, Principalement à luy présent. Ce qui monstre avidemment l'animosité dud. Sieur advocat du Roy contre ledit Macquet et qu'il est porté en a rencontré d'autre zèle que celui du bien public.

La seconde que ledit acte porte que led. Macquet a mis en instance devant monsieur l'official du Siège Vacant quelques receveurs et

administrateurs des églises de son district pour avoir paiement de ses droits de visites. Et conséquemment il faut que led. sieur avocat du Roy, advoue, que s'il avoit quelque chose à proposer contre luy, en cette matière, Il devoit le faire devant led. sieur official et non devant mesd. Sieurs du chapitre pour ne point divisier la continence de la cause.

La troisième et plus importante, et que sans cognoissance de cause et sans s'être informé de la vérité il commence son action par l'inscription d'un acte infamant portant des menaces mal seantes à sa qualité d'avocat du Roy, Monsieur le Procureur du Roy présent, et ou je présuppose pour son fondement des calomnies pour des droits contre une personne ecclésiastique pourveu et en fonction d'une dignité et charge publique, a inféré et signé cet acte scandaleux en un lieu auquel on ne pourroit mesme faire note d'un jugement légitime, si cette note portoit le moindre preiudice à la réputation, de l'un des chanoines, ou mesme d'un autre bénéficié de la mesme église.

En la matière et substance cet acte est contraire à la vérité. Premièrement en ce qu'il impose aud. Macquet d'avoir innové en sa réception de ses droitz archidiaconaux de visites, depuis la vacance du Siège épiscopal par la résignation de msgr Jean d'Olce à présent évêque de Baionne : Car cest chose à quoy il na esté jamais songé. Cest pourquoy led. Macquet proteste de se pourvoir en réparation d'honneur contre led. Sieur avocat du Roy, tant pour raison de ce fait que d'autres contenue aux actes.

Secondement en ce qu'il porte que led. Macquet s'est ingéré la présente année et depuis le siège vacant de faire payer aux esglises de son district pour ses droits de visites, aux unes le double, aux autres le triple de ses droits accoutumez : d'autant qu'il est vrai qu'il n'a reçu cette présente année que les mesmes droitz qui luy ont esté paieez en ses visites précédentes en vertu de la taxe et ordonnance qui luy fut donnée par ledit seigneur évesque au temps de son synode tenu au mois de may mil six cent quarante.

Troisièmement en ce quil impose audit Macquet d'avoir receu dix sols pour les droits de visite de leglise de Le Faux du vivant Mr Fursy Vaillant son prédécesseur : car ce fait est inventé à plaisir, et n'a led Macquet jamais visité lad. Eglise de Le Faux avant le mois de septembre mil six cent trente neuf, quatre ans après quil a esté en

possession de son archidiaconé, et un an après le décez dud. Sieur Vaillant [...] ⁹⁵.

Macquet démentit point par point les accusations de Bertrant Willecot, se défendant d'une quelconque innovation par rapport à son prédécesseur et prétendit avoir perçu les mêmes droits que pour ses précédentes visites. L'archidiacre Macquet dressa un bilan catastrophique de l'état matériel des paroisses qu'il avait visitées :

Et depuis quil est en possession dudit archidiaconé ayant commencé ses visites en l'an 1639, et visité non seulement les eglises principales, mais aussi les secours qu'on ne pouvoit point visiter du tout auparavant, il a trouvé le plus grand nombre des unes et des autres, mais principalement des secours en si misérable estat, qu'il est comme incroyable a qui ne l'a point vu. Quantité de fabriques toutes ruinées et dégradées ; sans couvertures ; sans vitres, la plus part ayant leurs fenestres bouchées de paille, ou de torchis ; sans pavé ; sans tabernacles ; sans fond bénits ; sans eaux baptismales ; sans vaisseaux aux saintes huiles ; sans ciboires et conséquemment sans le st Sacrement ; sans calices, sinon d'estain noirs comme plomb, crasseux et tout à fait indécent, brisés et defectueuses dont touteffois on se servoit journelement aux saints sacrifices ; n'ayant la plus part qu'un chetif pauvre chasuble frouppi auxquels l'estole et manipule tous déchirez et plissotez, pour toutes sortes de feste et solemnitez et pour toutes messes aussy bien des festes plus solennelles que des trespassez ; rarement plus d'une aube, que par lambeaux, ny de seconde et troisième nappe sur l'autel que par pièces et morceaux ; point de corporaux que tout noirs, sales crasseux et horribles à voir ; point du tout de purificateires ; point de parements, rideaux, n'y devant d'autel, que tous pourris, deschirez et mangez de la vermine : Quasi partout les fond bénitz ouvertz et sans closture ; le Saint Sacrement et les Saintes huiles déposez sur l'autel ou en quelque chétive armoire qui ne fermoit point ; Presque nulle part d'autels portatifs, encore que le nombre des églises dediées son bien dedans ledit district ; Point de chaises à prescher en beaucoup desd. Eglises et quasi nullepart de confessionaux ; le temporel de plusieurs d'icelles abandonné sans receveurs, marguilliers ny administrateurs ⁹⁶.

⁹⁵ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 226-227 : acte du mardi 22 décembre 1643.

⁹⁶ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 230-230 v : acte du mardi 22 décembre 1643.

Louis Macquet poursuit sa défense en abordant les tarifs des visites archidiaconales :

Tous lesquels desordres estant venus en la cogissance dudit seigneur evesque en partie par le moyen desdites visites et des procès verbaux faitz en icelles ; Et voulant obliger ledit Macquet a les continuer chacun an à l'advenir, puisque luy mesme ne le pouvoit a cause de la guerre ; Sur la remonstrance quy luy fut faite par escrit lors de son Synode de l'an 1640 par ledit Macquet, quil ne pouvoit continuer lesd. visites sans augmentation de ses taxes anciennes, il [l'évêque] luy donna celle dont [il] est question. Laquelle ne peut estre dicte excessive, puisque mesmes celle de l'église de Le Faux dont se plaint led. Sieur advocat du Roy, d'autant que son frère en est seigneur, n'est que de quarante sols ; y en ayant encore vingt autres à la mesme taxe ; vingt quatre autres taxées qui a vingt trois solz ; qui à vingt cinq ; qui a vingt six ; qui a vingt huit, qui à trente ; qui a trente deux ; qui a trente quatre solz : ny ayant en tout que dix des plus riches taxées à soixante dix sols. De chacune desquelles pourtant n'est payé que soixante solz, exceptées trois qui paient les soixantes dix solz et une qui ne paie rien du tout a cause de la guerre : Vingt neuf a soixante sols, et quantité desquelles il ne reçoit rien du tout a raison de la dite guerre et des autres seulement cinquante sols voire d'aucunes trente sols : et tout le résidu desd. Eglises revenant au nombre de trente cinq n'est taxés qu'a raison de cinquante sols pièce. Grand nombre desquelles ne paye semblablement rien pour le mesme empechement de la guerre et les autres seulement quarante sols, et aucunes mesmes vingt cinq sols. De la visite de tous lesquels paiemens appert par les quittances délivrées aux marguilliers et receveurs desd. Paroisses lorsquils ont esté faits aud. Macquet au temps de ses visites ou depuis : Et de tous le nombre desd. quittances par lui délivrées, on ne scauroit pas en représentés quatre ou il n'ait donné aux eglises à qui le tiers, à qui les deux tiers de ce qui luy estoit deu [...] ⁹⁷.

Il est bien difficile de calculer les sommes réellement perçues par l'archidiacre. Selon sa justification mentionnée ci-dessus, il a quand même

⁹⁷ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 230 v-231 : acte du mardi 22 décembre 1643.

reçu au minimum 150 livres. Macquet ne trouva qu'une explication à ces fausses accusations, une volonté de vengeance de la part de Willecot en précisant :

Aussy n'y a-t-il aucune plainte contre luy [Louis Macquet] en tous son district, ou au contraire il est chéri et honoré, principalement de tous ceux qui se sont trouvez a ses visites. Il n'y a que ledit Sieur advocat du Roy qui lui veut tourner ses travaux en blasme sil luy est possible et faire croire quil ne visite que pour de l'argent et s'ingérer de son autorité privée, d'introduire de nouveaux droitz : Et tout cela en vengeance d'un procès verbal que ledit Macquet a fait de ladite église de Le Faux le vingtième jour de septembre mil six cent trente neuf, ou il rapporte tout nuement l'estat et description de ladite église ; faisant voir que n'ayant que dix huit piedz en largeur, le banc de Willecot escuier sieur dud. Lieux de Le Faux, frère dud. Sieur advocat du Roy, estant large de six pieds, est posé tout au milieu a deux pieds ou environ près du pignon d'Est ou d'amont, scavoir est en la place que devoit occuper l'autel. Lequel n'ayant que cinq pieds de long et trois de large, est jetté dans le coin du costé de midi a costé dudit banc, Comme a l'autre costé et en l'autre coin, il y a un autre autel semblable, chacune corne desquels autelz, sont excédées et devancées de prés d'un pied par led. banc qui en a six en carré, et n'en sont séparés que de trois quartz de pied ou environ par le costé. A quoy led. Macquet aiant trouvé à redire en sa visité dudit jour et en ses visites suivantes et n'ayant pu obtenir dudit sieur de Le Faux, quil luy pleust faire poser l'autel en sa place légitime, le faisant appuier contre le milieu dud. Pignon d'Est ou de Levant, restant libre comme seigneur du lieu de faire poser son dit banc en tels autre place quil luy plairoit ; il ne peut moins faire que dresser tout naturellement led. procès verbal lors de lad. Visite, et insister les suivantes pour amener led. sieur de Le Faux à ce qu'il donnat sa place aud. Autel, n'estant mis à cela que par le stimule de sa conscience sans aucune intention de l'offenser, beaucoup moins led. sieur advocat du Roy. Et c'est pourtant de là qu'est procédé tout si maltalent qu'il a conceu alencontre de luy, et quil luy fait aujourd'huy impugner la taxe dudit seigneur évesque que ledit sieur de le Faux a exécuté luy mesme passé trois ans ayant de sa propre main païé en vertu d'icelle quarante sols audit Macquet le troizième jour de septembre mil six cent quarante pour son droit de visite aprez avoir achevé la visite de lad. Église comme il se verra par la

quittance que luy en bailla ledit Macquet comme aiant lors besoin et l'administration de lad. Église.

Mais si lesd. visites sont utiles aux églises dudit district, ladite augmentation des droits de visites a esté nécessaire à l'archidiacre, lequel n'ayant aucun revenu affecté à son archidiaconé, n'y pouroit vaquer autrement⁹⁸.

Ainsi, l'avocat du roi Bertrand Willecot agissait par vengeance parce que Louis Macquet avait offensé le frère de Willecot, écuyer, sieur de Le Faux, en le taxant pour un banc mal placé dans l'église. L'archidiacre accusa l'avocat de propos diffamatoires, s'appuya sur les décrets des conciles pour prouver sa bonne foi et sur une ordonnance écrite par son prédécesseur Fursy Vaillant. Néanmoins, il avoua à la fin de sa plaidoirie l'augmentation du tarif de ses visites par « nécessité ». Cette dernière justification est contestable. L'archidiacre d'Artois n'avait aucun bien et aucun revenu fixe parce que ces derniers étaient casuels et consistaient en droit de visite dans les paroisses et les secours⁹⁹. Nous avons mentionné ci-dessus que Louis Macquet percevait pour ses visites des paroisses de son ressort au minimum 150 livres par an. Rappelons également que Macquet était aussi curé de Saint-Etienne et percevait les fruits de ce bénéfice à charge d'âmes et recevait, semble-t-il, une somme de 400 livres en tant que directeur du couvent des Annonciades de Boulogne-sur-Mer.

Louis Macquet, pour justifier le prix de ses visites, donna aussi de nombreuses précisions sur ses méthodes de travail qui montrent que le train de vie de l'archidiacre d'Artois était élevé puisqu'il effectuait ses visites avec plusieurs personnes : deux scribes, un domestique, « un homme de pied » et quatre chevaux. Louis Macquet estimait qu'une visite lui coûtait quotidiennement 9 livres et 15 sols, dont 15 sols pour son personnel et 9 livres pour ses montures :

Pour le faire voir il [Louis Macquet] ne peut marcher en ses visites a moins de quatre chevaux : deux pour ceux qui rédigent par

⁹⁸ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 231-232v : acte du mardi 22 décembre 1643.

⁹⁹ Au XVIII^e siècle, les revenus des visites s'élevaient à 350 livres par an. L'archidiacre devait prendre en charge des frais divers qui s'élevaient à 350 livres : « l'archidiacre ne peut faire ses visites sans avoir un valet, deux chevaux, il faut donner au domestique qu'il loge et faire des aumones aux pauvres » ; A. D. Pas-de-Calais, 1 G 43, fol. 139 : Déclaration des bénéficiers sujets aux décimes pour servir au pouillé. Déclaration donnée par l'évêque des biens et revenus de son évêché (15 septembre 1728), Revenus de l'archidiaconé du côté droit.

escrit ses procès verbaux en mesme temps quil les dicte, afin quun original demeure en sa possession et un exemplaire de chacun soit laissé en la possession de l'église visitée afin d'y satisfaire : un troisième pour porter en une valise le linge et petites commoditez tant de ses amis qui l'assistent que de luy et un quatrième pour luy. Sy bien que faire compter les frais de harnois et des mareschaux, font tous les jours cent sols quil luy couste en louages de chevaux. Il meine outre cela un homme de pied auquel il ne donne et ne peut donner moins qu'à raison de quinze sols par jour. Souvent il ne trouve point chez ses confrères curez de quoy loger et nourrir ses chevaux, et est contraint de les mettre coucher en la taverne à vingt sols pour chacun quil en paie¹⁰⁰.

L'archidiacre précisait qu'il effectuait ses visites chaque année :

Encore que ledit Macquet visite et entend visiter sons district tous les ans n'ayant jamais esté empêché de le faire que par les armées qui ont esté en ce pays lorsqu'il se mettoit en devoir d'entrer en ses visites. Beaucoup d'archidiacres ne visitent qu'en trois une [leur archidiaconé] Et d'autres enplus rarement, Et pourtant ainsy qu'on toujours fait les archidiacres de Boulogne. Ils ne cessent de recevoir leurs droitz, principalement quand ils n'ont autre revenu affecté a leurs archidiaconez pour les aider [...]¹⁰¹.

¹⁰⁰ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 232 : acte du mardi 22 décembre 1643.

¹⁰¹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 232 v : Extrait de la délibération du mardi 22 décembre 1643.

Autographe de Louis Macquet daté du 22 décembre 1643¹⁰²

Le différend entre Louis Macquet et Bertrand Willecot dura jusqu'en mars 1644. L'avocat du roi accusait Louis Macquet d'avoir profité de la protection de l'évêque Jean Dolce pour obtenir des faveurs au sein du chapitre cathédral de Boulogne ; d'avoir monnayé l'obtention de son archidiaconat et contesté les tarifs pratiqués lors des visites archidiaconales. Cinq actes furent rédigés sur le registre capitulaire de Boulogne¹⁰³. En avril, les esprits des deux belligérants s'apaisèrent ; Louis Macquet conserva son honneur et surtout ses bénéfices et ses dignités.

Cette « affaire » a-t-elle permis à Louis Macquet d'obtenir de nouvelles fonctions ? Le 10 juin 1644, les chanoines demandèrent à M. Macquet de s'occuper d'une chapelle de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer « *le jour du St Sacrement* ». Il accepta cette charge pour l'année 1645¹⁰⁴. En juin 1644, Louis Macquet devint officiellement chanoine « titulaire » : « *Mr Louys Macquet chanoine [...] a demandé a Messieurs acte de ce quil a ledit jour*

¹⁰² A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 232 v : Extrait de la délibération du mardi 22 décembre 1643.

¹⁰³ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 234-240 : acte du 14 janvier 1644 ; fol. 240-247 v : acte du 1^{er} février 1644 ; fol. 247 v : acte du jeudi 11 février 1644 ; fol 247v°-251 : acte du 14 février 1644 ; fol. 252-254 : acte du mercredi 9 mars 1644.

¹⁰⁴ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 256 : délibération du jeudi 24 juin 1644.

achevé son stage »¹⁰⁵. Le lundi 28 juin 1644, le chapitre déclara que l'impétrant avait « *achevé et accompli son stage* »¹⁰⁶.

Le 23 janvier 1645, Macquet fut élu doyen du chapitre cathédral¹⁰⁷. Il prit possession de ses nouvelles fonctions le 27 janvier 1645 et démissionna le 26 janvier 1646¹⁰⁸. Cette décision est peut-être due à l'arrivée du nouvel évêque François Perrochel, ami de Vincent de Paul.

À partir du mois de janvier 1647, Louis Macquet fut désigné par le chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer pour représenter les intérêts de la compagnie auprès de divers personnages influents¹⁰⁹.

En 1649, Louis Macquet se plaignit auprès de la mère Angélique de la perte d'une pension. Le 15 juin 1649, Angélique Arnauld lui rétorqua :

*Pour ce qui est de votre subsistance, ne vous en mettez pas en peine : il n'y a point de biens en la terre qui ne soit casuel, aussi bien que votre pension. Si Dieu ordonne que vous la perdiez, il y pourvoira d'ailleurs. Pourvu qu'il lui plaise de vous donner les dispositions nécessaires pour subsister dans la conduite où il vous donne pensée de vous mettre, rien ne vous manquera*¹¹⁰.

De 1652 à 1656, Louis Macquet participa à la construction de la clôture du chœur et de l'autel de la cathédrale. Le 21 octobre 1652, il fit consigner dans le registre capitulaire un acte qu'il dressa pour se rendre en Angleterre acheter de l'albâtre pour l'autel.

En 1656, le curé marguillier d'Ergny versa trois livres cinq sols à Louis Macquet « *archidiacre de Boulogne pour ses visites* »¹¹¹.

En mai 1661, il fut un des deux émissaires désignés par le chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer envoyés à Lumbres afin de régler un différend avec le curé de cette paroisse :

¹⁰⁵ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 256 : délibération du jeudi 24 juin 1644.

¹⁰⁶ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 256 : délibération du lundi 28 juin 1644.

¹⁰⁷ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 263 v-264 : délibération du 23 janvier 1645.

¹⁰⁸ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 273 v-275 : délibération du lundi 26 janvier 1646.

¹⁰⁹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 281 : délibération du mois de janvier 1647.

¹¹⁰ Lettre CCLXV, p. 427.

¹¹¹ A. D. Pas-de-Calais, EDEP 302 GG1 : compte de la fabrique de l'église d'Ergny de 1656.

Ce jourd'hui 30 juin de may 1661, vénérables personnes messires Louis Macquet prestre licentié és loix et Claude Jaloux respectivement archidiacre et chanoines de l'Eglise Cathédrale de boulogne, députés de la part dudit chapitre de ladite Eglise d'une part et messire Martin Desgardin aussy prestre pasteur de Lumbres et Doyen de chrestienté de Blecquin d'autre, s'estant retrouver par ensemble au sujet de la requeste présenté au conseil d'Artois le 17^{eme} dudit mois par ledit pasteur, tendant a ce que luy fut assigné une portion Congrue et canonique de Cinq cens florins autant que de raison par chacun an à la charge tant desdits sieurs du chapitre de boulogne et celui de St omer que des autres percevans les dismes et gros fruits dudit Lumbres et Secques, prétendant aussy que luy fut fait et construit une maison presbitérale a quoy lesdits sieurs de Boulogne prétendent n'estre sujet¹¹².

En 1661, il fut élu, par l'assemblée des Etats du pays boulonnais, député d'une délégation envoyée auprès du Maréchal d'Aumont¹¹³ pour s'opposer à une nouvelle imposition¹¹⁴. Le testament olographe de Louis Macquet, rédigé en 1662, indique qu'à cette date il résidait rue du château, dans la Haute-Ville de Boulogne-sur-Mer, dans une maison achetée à Fursy Vaillant, demeure précise-t-il « *que j'ai faite rebâtir pour la plupart* »¹¹⁵. Il avait une servante, Antoinette Dannel, à qui il légua 300 livres tournois.

¹¹² A. M. Saint-Omer, 2 G 568-23. Sur ce conflit voir Moulis Philippe et Fontaine Matthieu, « *Un conflit paroissial séculaire : la construction du presbytère de Lumbres XVIIe-XVIIIe siècles* », Les Cahiers d'Histoire Lumbroise, n°3, 2007.

¹¹³ Antoine, marquis de Villequier, puis duc d'Aumont, gouverneur de la ville et du territoire de Boulogne, né en 1601 maréchal de camp en 1638, lieutenant général en 1645, maréchal de France en 1651, créé duc et pair en 1665, mort le 11 janvier 1669.

¹¹⁴ A. M. Boulogne-sur-Mer, liasse 1685 : Registres aux délibérations de la commune de Boulogne-sur-Mer, 19 août 1661 : Assemblée des trois Etats du pays sur le sujet de la levée qu'on prétend faire « *d'une notable somme de deniers que l'on dit être ordonnée par arrêt de Nos Seigneurs du Conseil* ». Suivent les noms des assistants. Ils délibèrent « *qu'il sera envoyé un député de chaque Etat pour aller très-humblement supplier Mgr le Maréchal d'Aumont de vouloir interposer son crédit et autorité pour, par ce moyen, être libéré de la dite prétendue imposition* ». Messieurs du Clergé élisent maître Louis Macquet, archidiacre.

¹¹⁵ A. D. Pas-de-Calais, 4 E 48/314, fol. 1 v.



Vue de la ville de Boulogne-sur-Mer au XVII^e siècle¹¹⁶

Le 26 septembre 1663, l'archidiacre Louis Macquet visita en une seule journée le doyenné de Wissant qui comptait 14 paroisses.

Le lundi 7 janvier 1664 : « *Mr l'archid. Macquet est prié d'écrire au nom du Chapitre cathédral à Monsieur le Mareschal d'Aumont pour luy souhaiter le bon an, le remercier de ce quil a la bonté de faire [pour le chapitre cathédral]* »¹¹⁷.

Le vendredi 12 janvier 1664, Louis Macquet, responsable d'une partie des biens de la fabrique du chapitre cathédral demanda le remboursement d'une somme de 645 livres 18 sols et 39 deniers. Le chanoine Morlet s'opposa à ce versement parce que les comptes de la fabrique n'avaient ni été remis et ni validés par la compagnie¹¹⁸.

Le lundi 28 janvier 1664, les chanoines ordonnaient au trésorier Macquet de payer les divers fournisseurs et artisans qui avaient participé à la « *construction de la closture du chœur de la cathédrale* »¹¹⁹. Montant qui s'élevait à 2288 livres 10 sols et 38 deniers.

En août 1664, Louis Macquet emmena un de ses confrères dans ses visites archidiaconales dans un but curatif :

Ce mesme jour Messieurs ayant esgard à ce que Mr de la Roque leur a fait entendre que pour guérir [...] des insomnies dont il estoit incommodé il avoit besoin selon l'avis des médecins de changer d'air et d'aller à la campagne, et ainsi il prioit mesd. Sieurs de luy permettre de s'absenter de l'office divin et d'accompagner Mr

¹¹⁶ B. M. Boulogne, portefeuille n°46, vue n° 37031.

¹¹⁷ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 87, Plu mitif capitulaire : acte du lundi 7 janvier 1664.

¹¹⁸ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 87, Plu mitif capitulaire : acte du vendredi 12 janvier 1664.

¹¹⁹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 87, Plu mitif capitulaire : acte du lundidi 28 janvier 1664.

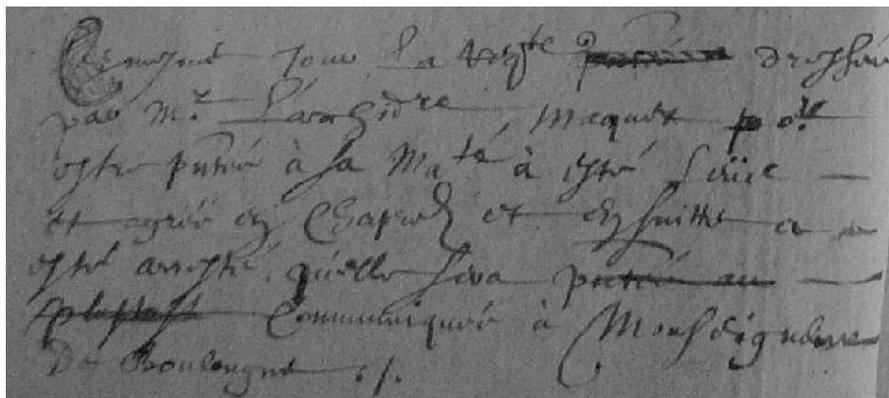
l'archidiacre Macquet dans ses visites archidiaconales. Luy ont permis de s'absenter des offices divins pour retrouver sa Santé [...] attendu qu'il n'a plus de jours présidés et ordonné que durant le temps de son absence gagnera le gros de sa prébende, mais la délibération sur le gain de ses distributions sera remise à son retour¹²⁰.

Le vendredi 17 octobre 1664, il fut chargé d'administrer les biens de la compagnie situés dans l'archidiaconé de Flandre :

En cette assemblée capitulaire Messieurs l'archidiacre Macquet et Disque ont esté priez de prendre le soin de toutes les affaires que la Compagnie a et pourra avoir dans la Flandre, Messieurs Chastillon et Morel de prendre le soin de celles qu'elle a ou pourra avoir dans l'Artois à la charge néantmoins qu'ilz ne pourront rien arrester ny conclure icelles affaires sans en avoir communiquer au chapitre, ce qu'ils ont accepté¹²¹.

Le mercredi 5 novembre 1664, l'archidiacre Louis Macquet remit un mémoire à la compagnie. Cette *Requête* destinée à sa Majesté fut lue en assemblée capitulaire :

Comparant pour la requeste dressée par Mr l'archidiacre, Macquet pour estre présenté à sa majesté à esté leüe et agréee en Chapitre et ensuite a esté arrêté qu'elle sera communiquée à Monseigneur de Boulogne¹²².



Acte du 5 novembre 1664, extrait du plu mitif capitulaire

¹²⁰ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 87, Plu mitif capitulaire : acte du lundi 18 août 1664.

¹²¹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 88, Plu mitif capitulaire : acte du vendredi 17 octobre 1664.

¹²² A. D. Pas-de-Calais, 1 G 88, Plu mitif capitulaire : acte du mercredi 5 novembre 1664.

Le vendredi 7 novembre 1664, Louis Macquet fut désigné pour plaider la cause du chapitre auprès du Maréchal d'Aumont au sujet d'un malentendu qui nous est inconnu :

*Messieurs Le Doyen et l'archidiacre Macquet sont priez de voir Monsieur Le Mareschal d'Aumont pour le désabuse des Choses qu'on luy fait entendre au désavantage du chapitre*¹²³.

Un rapprochement entre Louis Macquet et Mgr François Perrochel peut expliquer l'interruption de la correspondance avec Angélique Arnauld à partir de 1650. Le chroniqueur Scotté écrivit :

Ce fut au synode que Mr de Perrochel convoqua le 20 mai 1665, qu'il fit accepter et signer par tous les chanoines, curés et autres bénéficiers du diocèse de Boulogne la formulaire et profession de foi que tous les ecclésiastiques sont obligés de garder et suivre comme une loi inviolable et qui a été exécutée et suivie jusqu'en 1718, dans ce diocèse, auquel temps Mr Pierre de l'angle évêque de Boulogne s'est opposée à son execution, quoiqu'auparavant il l'est fait exactement suivre et executer, ce qui a causé toutes les affaires qui sont depuis arrivées par malheur dans ce diocèse.

Je soussigné me soumet à la constitution apostolique d'Innocent X, souverain pontife, donné le 31 de mai 1653, et à celle d'alexandre VII son successeur, donné le 16 d'8bre 1656, et rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jansénius, intitulé Augustinus dans le propre sens du même autheur, comme le siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions, je le jure, ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évangiles.

Le présent formulaire a été lu et publié par commandement de Mr de Perrochel, dans le synode tenu le 20 mai 1665, dans le chœur de l'église cathédrale de notre Dame de Boulogne, ensemble la bulle de notre saint père le pape alexandre VII, le 15 février dernier, et la déclaration du roy Louys XIV, du mois d'avril aussi dernier, et vérifié au parlement le 29 du même mois, le roi céant en son lit de justice et conformément aux intentions et mandement de sa sainteté et de sa majesté, a été ordonné par mon dit seigneur évêque, que ledit

¹²³ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 88, Plu mitif capitulaire : acte du vendredi 7 novembre 1664.

formulaire sera incessamment pour tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers et les religieuses de son diocèse, exempts de et non exempts, et nonobstant tous privilèges, oppositions et appellations quelconques, et sans aucune restriction, modifications ni explication du dit formulaire, à peine d'être procédé contre les refusants ou contrevenans, par toutes les voies et rigueurs prescrites par les dites bulles et déclarations ; était signé : Macquet prêtre ...¹²⁴.

Remarquons la signature de Louis Macquet. De plus, aux côtés de l'évêque Perrochel, il imposa aux prêtres de son archidiaconé la signature du « Formulaire » d'Innocent X qui condamnait en 1665 les propositions de Jansénius.

En juillet 1665, Louis Macquet géra avec des collègues le différend qui opposait la sénéchaussée de la ville de Boulogne-sur-Mer et le chapitre cathédral. Les chanoines n'étaient pas favorables à ce que les membres de la sénéchaussée puissent visiter l'église cathédrale et examiner ses comptes de fabrique ainsi que les ornements :

Vendredi 17 juillet 1665 : aujourd'hui monsieur l'archid. Macquet et Mr Du Roy ont esté priez de voir messieurs les gens du roy et de leur demander délai de quinze jours ou trois semaines pour l'exécution d'une sentence qu'ilz ont fait rendre à la Séneschaussée touchant le droit qu'ilz prétendent avoir de visiter l'estat de cette église, fabrique et ornements d'icelle et d'estre présents aux comptes de lad. Fabrique¹²⁵.

Lundi 20 juillet 1665 : Messieurs Macquet archid. et Chastillon trésorier sont priez de dresser une response à faire à messieurs les gens du roy quand ils viendront demain en cette église pour y faire la visite qu'ilz prétendent dy faire, leur demander six mois de temps pour adviser sur leurs prétentions et ou ils ne voudroient accorder led. temps, protester de nullité de tout ce qu'ilz feront et d'appeller des sentences quilz ont rendu et pourront rendre sur ce point, ce qui leur

¹²⁴ B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, *Description de la ville de Boulogne-sur-mer et du pays et comté Boulonnais et de tout ce qu'ils contiennent de plus remarquable, recueillie et rédigée par Antoine Scotté de Velinghen, Personnat de Besinghen et d'Embry, ce XXVI janvier MDCCXX*, pp. 611-613.

¹²⁵ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 89, Plu mitif capitulaire : acte du vendredi 17 juillet 1665.

*sera signifié par Monsieur Chastillon trésorier de la part du chapitre*¹²⁶.

Lors de ses visites archidiaconales, Louis Macquet était quelquefois chargé de remettre à des notables de certaines paroisses des documents du chapitre cathédral. Citons la délibération capitulaire du lundi 31 août 1665 :

*Papier : Faut bailler les mémoires à Mr l'archid. Macquet quand il ira à ses visites pour parler au sieur Rerubert à Huqueliens et au nommé le sieur bailly de Wandone des papiers du Chapitre dont il dit y avoir ce quoi faire*¹²⁷.

Louis Macquet soucieux de ne pas oublier ses missions épisodiques demanda au chapitre le vendredi 3 septembre 1665 de lui transmettre les documents avant son départ pour les visites des paroisses de son archidiaconé :

*Faut faire souvenir de bailler les mémoires à M. l'archid. Macquet quand il ira à ses visites en mémoire ou agenda de ce qu'il aura à faire pour la Compagnie*¹²⁸.

Les fonctions d'archidiacre empiétaient parfois sur les fonctions de « comptable » de Louis Macquet, en témoigne l'acte du vendredi 11 septembre 1665 :

*Monsieur Chastillon est prié de supplier Msgr de Boulogne de donner du temps jusqu'au retour de monsieur l'archidiacre Macquet pour rendre les comptes de fabrique*¹²⁹.

En 1666, la compagnie demanda à Louis Macquet de rédiger un mémoire relatif au procès qui opposait le chapitre cathédral et le curé de la Haute-Ville de Boulogne :

¹²⁶ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 89, Plumitif capitulaire : acte du lundi 20 juillet 1665.

¹²⁷ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 89, Plumitif capitulaire : acte du lundi 31 août 1665. Lors de cette séance capitulaire Louis Macquet fut : « prié de faire réponse à Monsieur Langer et luy faire entendre l'exposé dans ses mémoires contre le Sieur de Bédouastre ».

¹²⁸ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 89, Plumitif capitulaire : acte du vendredi 3 septembre 1665.

¹²⁹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 89, Plumitif capitulaire : acte du vendredi 11 septembre 1665.

*Monsieur l'archid. Macquet et Mr le chancre conjointement avec Mr l'assesseur sont priez de dresser un mémoire au subiet du procez contre le Sieur Briet vicaire perpétuel de la paroisse de St Joseph*¹³⁰.

Le 24 août 1667, Macquet échangea avec Louis Chastillon la dignité de trésorier du chapitre avec son archidiaconat.

En septembre 1667, la place de la *chaire du prédicateur* de la cathédrale donna lieu à de vifs et nombreux débats. Le nouveau trésorier, Louis Macquet dut intervenir auprès de l'évêque :

Vendredi 2 septembre 1667 : chaire du prédicateur : Messieurs de Chastillon archidiacre et Macquet Trésorier sont priez de scavoir de monseigneur de Boulogne sil trouvera bon qu'on fasse transporter la chaire du prédicateur au pillier plus haut que celui ou il est présentement.

Monsieur Chastillon est aussi prié pendant ses visites archidiaconales quil commencera lundy prochain de voir quelles réparations des églises sont à faire aux églises ou le chapitre a droit de dixmes et spécialement à Crémaretz, celles qu'on fait à Bécour, et celles qui sont faictes à Bournonville.

Mrs Chastillon et Macquet ont dit à la compagnie que Monseigneur de Boulogne ne veut pas qu'on change la chaire du prédicateur du lieu ou elle est.

A esté permis à monsieur le doyen de prendre une des pièces de marbre qui sont dans l'église en (destination) payant à la fabrique ce qu'elle pourra valoir.

*Mond. Sieur Le Doyen est prié de voir Monseigneur de Boulogne et le supplier très humblement de désigner demain à l'issue de sa messe la place qu'il veut avoir pour entendre les prédications dans la nef*¹³¹.

Louis Macquet résidait dans la Haute-Ville de Boulogne ; son testament de septembre 1662 précise :

Quant à ma maison où je suis demeurant size en la rue du Chasteau que j'ai prise à rente du défunt sieur archidiacre Vaillant et que j'ai faite rebâtir pour la plupart, en ayant racheté quarante livres de

¹³⁰ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 90, Plu mitif capitulaire : acte du mardi 6 avril 1666.

¹³¹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 92, Plu mitif capitulaire : acte du vendredi 2 septembre 1667.

*messieurs du chapitre en diminution de soixante livres de rente à quoi je l'ai prise dudit sieur Vaillant*¹³².

Un acte capitulaire daté du vendredi 23 septembre 1667, précise que cette rente de 60 livres était destinée aux enfants de chœur du chapitre cathédral :

*Aujourdhuy a esté délivré à Mr Macquet à présent trésorier l'acte du 4 septembre 1667 par lequel a esté donner pouvoir à Mr le Chantre de recevoir les deniers qui proviendront de la rente de 60 livres sur la maison de Mr Macquet léguer à Mr l'archidiacre Vaillant au profit des enfants de chœur quand ilz viennent à sortir de la psallete pour faire leurs études*¹³³.

Louis Macquet décéda le 5 janvier 1671 et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale vis-à-vis de la place qu'il occupa comme archidiacre. Outre ses biens mobiliers et ses rentes, il légua à ses héritiers la coquette somme de 9126 livres 9 sols et 6 deniers, ainsi qu'une belle bibliothèque dont certains titres ou certaines allusions nous rappellent ses liens avec Port-Royal. Citons par exemple « *tous mes petits livres et opusculé de Saint Augustin qui traitent de la grâce* ». Le 12 septembre 1662, Louis Macquet rédigea un testament olographe, qu'il signa avec deux témoins Robert Warnier, curé et doyen de Wimille et Pierre Hamin, prêtre résident dans la même paroisse. Wimille était peut-être la paroisse de naissance de Louis Macquet. Après avoir exprimé sa foi dans un préambule classique, le testateur sollicita du corps capitulaire l'autorisation d'être inhumé dans le chœur de la cathédrale. Ses obsèques soigneusement détaillées prévoyaient 24 pauvres portant chacun un cierge qui accompagneraient le cortège funéraire. À chacun de ces derniers, une rétribution de cinq sols et un drap devaient être donnés. Après les cérémonies d'usage et prières demandées, Louis Macquet énuméra les lègues pieux qui consistaient en quelques rentes. Il légua sa maison à ses deux neveux, Antoine Macquet de Longpré et Léonard Macquet, dit de Belicour. Ses livres revinrent à ses neveux Antoine Macquet de Longpré et Louis Macquet, curé de Louches, et aux Capucins de Boulogne-sur-Mer. Il choisit pour légataires universels ses neveux Louis et Léonard. Ce dernier devait payer les dettes et obsèques du défunt et verser 300 livres à sa servante Antoinette Dannel. Il devait célébrer pendant

¹³² A. D. Pas-de-Calais, 4 E 48/314.

¹³³ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 92, Plu mitif capitulaire : acte du vendredi 23 septembre 1667.

une année une messe pour le repos de l'âme du défunt et celle de ses parents. Louis Macquet acheva son testament en léguant à ses ayant droits la somme de 9126 livres 9 sols 6 deniers¹³⁴. L'apostille du 14 septembre 1662 apporta quelques modifications¹³⁵. Deux jours après la rédaction de son testament, Louis Macquet choisit Robert Warnier pour exécuteur testamentaire :

*Et le jeudi quatorzième dudit mois de septembre audit an mil six cent soixante deux, étant passé chez ledit sieur doyen de Wimille et revu en sa présence, relu et considéré ce mien présent testament, je l'ai approuvé et confirmé, approuve et confirme par cette apostille élisant pour exécuteur d'icelui la personne de mon dit sieur le doyen en le suppliant d'en vouloir prendre le soin et la peine, et à cette fin lui donnant sur tous mes biens tout le pouvoir à ce nécessaire en témoin de quoi j'ai signé le jour an et comme que dessus.
Macquet [paraphe]¹³⁶.*

En septembre 1670, Louis Macquet déposa son testament et l'apostille chez maître Nicolas Maréchal, notaire de Boulogne-sur-Mer. Il décéda le 5 janvier 1671. Sur le plumitif capitulaire de Boulogne-sur-Mer pour les années 1670-1671, fut consignée, à la date du mardi 6 janvier 1671, la mention du décès de Louis Macquet :

Sur l'avis donné aujourd'hui à Messieurs capitulairement assemblés que Monsieur Me Louis Macquet, prêtre, trésorier et ci-devant chanoine prébendé et archidiacre de cette église cathédrale [...] son décès la nuit dernière passée à onze ou douze heures de ladite nuit et après avoir entendu par eux la lecture de son testament rapporté par Mr Nicolas Maréchal, notaire royal résidant en cette ville de Boulogne, par lequel il supplie [que] son corps soit inhumé dans le chœur de la même église vis-à-vis de la place qu'il y a autrefois occupée en qualité d'archidiacre du côté droit et après [...] délibération ont de grâce spéciale permis que le corps dudit feu sieur Macquet soit enterré dans ledit chœur et dans la place par lui souhaitée¹³⁷.

¹³⁴ A. D. Pas-de-Calais, 4 E 48/314.

¹³⁵ A. D. Pas-de-Calais, 4 E 48/314, fol. 2 recto.

¹³⁶ *Idem*.

¹³⁷ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 98 fol. 2v-3.

Louis Macquet ne laisse pas indifférent. Les documents inédits présentés dans cette étude modifient, quelque peu, l'image véhiculée par la correspondance de la mère Angélique Arnould.

Les guerres retardèrent longtemps les effets de la réforme tridentine dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Le premier grand réformateur du clergé boulonnais fut Victor le Bouthillier, évêque de 1627 à 1630. Cela explique en partie divers abus tels que le cumul des bénéfices et la non résidence dans leur paroisse de plusieurs curés de cet évêché.

Cependant la carrière de Louis Macquet montre clairement que ce prêtre était assez éloigné de l'esprit de Port-Royal. L'attrait de ce prêtre pour les bénéfices ecclésiastiques et l'argent, pour son goût du luxe (maison canoniale, serviteurs ...) ne correspondent pas avec le rigorisme de Port-Royal.

Néanmoins Louis Macquet s'est beaucoup investi en faveur de l'établissement du couvent des Annonciades de Boulogne-sur-Mer. Ses activités au sein du chapitre cathédral furent nombreuses et importantes, il fut chanoine, doyen, et archidiaque. Il consacra une grande partie de sa vie à l'archidiaconat d'Artois.

*Un proche de saint Vincent de Paul :
François Perrochel, évêque de Boulogne-sur-Mer (1643-1675)
d'après un manuscrit du début du XVIII^e siècle*

Plusieurs auteurs ont effectué des recherches sur la vie ou l'épiscopat de François Perrochel. Citons au XIX^e siècle, Van Drival E., Histoire des évêques de Boulogne¹³⁸. Au XX^e siècle, des travaux importants furent consacrés à cet évêque : Vandamme Alphonse, « un ami de Saint Vincent de Paul : François Perrochel, évêque de Boulogne (1602-1682) », Annales de la Congrégation de la Mission¹³⁹ ; Héliot Pierre, « Les armoiries des évêques de Boulogne », Bulletin de la société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer¹⁴⁰, et surtout l'excellente étude de Lambry Charles, Les Évêques de Boulogne, Extrait de la Voix de Saint-Nicolas (1917-1923)¹⁴¹. Félix Contassot étudia également le parcours de ce prélat dans une étude intitulée : Les Lazaristes au séminaire de Boulogne-sur-Mer avant la Révolution (1681-1791)¹⁴².

Des travaux universitaires ont apporté des éléments nouveaux. Signalons ceux de Pierre Blet, « Vincent de Paul et l'Épiscopat de France », dans Vincent de Paul - Actes du Colloque international d'Études vincentiennes¹⁴³, ceux d'Alain Joblin, Réforme, contre-réforme et réformation dans le Boulonnais (1550-1713)¹⁴⁴ ; Catholiques et Protestants boulonnais (16^{ème} – 17^{ème} siècles)¹⁴⁵, et ceux de Jean Lesaulnier, Images de Port-Royal¹⁴⁶.

¹³⁸ Ed° Berger, Boulogne-sur-Mer, 1852.

¹³⁹ Paris, 1913, pp. 297-312.

¹⁴⁰ Boulogne-sur-Mer, 1929-1932, t. XII, pp. 146-148.

¹⁴¹ Boulogne-sur-Mer, 1922, t. 1.

¹⁴² Étude documentaire, Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, 1962

¹⁴³ Paris, 25-26 septembre 1981, Edizioni Vincenziane - Roma. C.L.V. pp. 109-110.

¹⁴⁴ Thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction du Pr. Alain Lottin, Université de Lille III, 1989.

¹⁴⁵ Boulogne-sur-Mer, Mémoire de la Société Académique du Boulonnais, t. 15, 1994.

¹⁴⁶ Paris, No lin, 2002.



Carte de 1656 de Nicolas Sanson :
Oromansaci, et Gesoriacus Pagus in Morinis :
Evesché de Boulogne

Nous nous sommes également intéressés à ce prélat : « François Perrochel 1602-1682 », dans Les 100 figures du Pas-de-Calais d'avant la Révolution¹⁴⁷ ; « Les origines du séminaire lazariste du diocèse de Boulogne-sur-Mer au XVII^e siècle », Bulletin historique du Haut-Pays¹⁴⁸ ; « Le Grand Séminaire de la Congrégation de la Mission de Boulogne-sur-

¹⁴⁷ Les Echos du Pas-de-Calais, 2003, pp. 178-179.

¹⁴⁸ t. XVIII, n° 71-72, 2006, pp. 33-43.

Mer au XVII^e siècle : I. fondation et ouverture »¹⁴⁹ ; Le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1789, *thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction du Pr. Gilles Deregnacourt, Université d'Artois, 2008, pp. 319-325.*

Tous les auteurs cités ci-dessus parviennent à la même conclusion, les documents concernant François Perrochel sont peu nombreux. En 1852, E. Van Drival s'est fortement inspiré d'un manuscrit du XVIII^e siècle, dont il ne cite ni l'auteur, ni le document, pour retracer l'épiscopat de François Perrochel. La bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer a conservé ce document sous la cote suivante Ms 168 : Description de la ville de Boulogne-sur-Mer et du pays et comté Boulonnais et de tout ce qu'ils contiennent de plus remarquable, recueillie et rédigée par Antoine Scotté de Velinghen, Personnat de Besinghen et d'Embry, ce XXVI janvier MDCCXX. À partir de l'ouvrage de E. Van Drival toutes les études sérieuses sur la vie de François Perrochel se réfèrent, parfois sans le savoir, au manuscrit d'Antoine Scotté de Velinghen.

Antoine Scotté de Velinghen (1655-1733), est le fils de Jean Scotté, seigneur de Velinghen et de Combles, conseiller du Roi et lieutenant particulier († en 1693). Antoine naquit à Boulogne-sur-Mer, le 7 juillet 1655. Il fut clerc tonsuré et titulaire du personat de Bezinghem et d'Embry¹⁵⁰. Il décéda le 26 décembre 1733 et fut enterré par le chapitre dans la cathédrale, vis-à-vis de la chapelle de Saint-Maxime.

Son père Jean Scotté de Velinghen a écrit plusieurs ouvrages : Factum contenant en abrégé les privilèges et franchises de Boulogne-sur-Mer, pays et comté de Boulenois, recueillis et rédigés par J. Scotté de Velinghen, 24 pp. In-4° 1661 ; Des Sénéchaux du Boulenois et de quelques gouverneurs et commandants pour le Roy, colligés par J. Scotté de Velinghen, lieutenant particulier assesseur en Sénéchaussée du Boulenois ; Siège et prise de Boulogne par langlois en 1544 et par eux rendue à la France ; Coustumes generalles de la Seneschaussée et Comté de Boulenois, Ressorts et enclavements d'icelle. – Ensemble les Coustumes locales de Boulongne, d'Estappes, Wissant, Herly, Quesque, Nedonchel, Ligny et Wetrehen, et Desurenne, corrigées des fautes et erreurs quy s'étoient glissées en grand nombre d'endroits lors de la première impression faite en Paris 1551, aussy bien qu'en la seconde en 1673 par la précipitation des imprimeurs, avec quelques notes sur icelles, avec une table des matières y

¹⁴⁹ Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, Décembre 2006, 21 p.

¹⁵⁰ Diocèse de Boulogne-sur-Mer.

contenues par les soins et le travail de Me Jean Scotté, sieur de Velinghen, conseiller assesseur en la Senechaucée de Boulenois¹⁵¹.

Le frère d'Antoine, Charles André Scotté de Velinghen fut chanoine, garde du scel du chapitre et maître des cérémonies de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer. Il rédigea un ouvrage intitulé : Martyrologe des fondations de l'Église Cathédrale de Boulogne. 40 pp, grand in-folio, chez Battut, 1694¹⁵². Ce chanoine décéda en janvier 1703¹⁵³.

Antoine Scotté de Velinghen, second fils de Jean est issu d'une famille de lettrés, faisant partie de l'élite de la société boulonnaise. Il était antijanséniste et composa, au début du XVIII^e siècle, une Description de la Ville de Boulogne-sur-Mer et du Pays Boulognois et de tout ce qu'ils contiennent de plus remarquable dans laquelle il consacra 26 pages à François Perrochel¹⁵⁴.

L'auteur est un contemporain de François Perrochel, puisque ce prélat décéda en 1682. Le récit est hagiographique à certains moments mais l'auteur s'est documenté. Il a consulté les archives de l'évêché et celles du chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer. Il a recueilli les témoignages de personnes ayant travaillées ou vécues avec François Perrochel. De plus, certains faits sont corroborés par les lettres de Vincent de Paul¹⁵⁵. Le récit de Scotté de Velinghen constitue un témoignage important sur la connaissance de la vie et de l'épiscopat de Mgr François Perrochel.

François Perrochel était très lié au monde lazariste et ami de Vincent de Paul. Il était peu favorable à Port-Royal. Cependant, il n'était pas antijanséniste. Jean Lesaulnier a montré que ce prélat était apprécié dans le "milieu Port-royaliste"¹⁵⁶. Il était considéré comme un modèle d'évêque, accomplissant ses tâches pastorales, visitant son diocèse et s'occupant des pauvres. Dans une lettre à Louis Macquet, archidiacre du diocèse de Boulogne-sur-Mer, datée du 7 juin 1650, Angélique Arnauld

¹⁵¹ Rosny (de) M. A., « Les Scotté, auteurs boulonnais », *Mémoire de la Société Académique du Boulonnais*, t. XXVIII, 1917, pp. 322-375.

¹⁵² Cet ouvrage a été réimprimé par Lipsin A., « Martyrologes des églises de Théroüanne et Boulogne et Partition de l'ancien diocèse de la Morinie », *Mémoires de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 1876-1878, t. 6, pp. 1-305.

¹⁵³ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 3, fol. 160.

¹⁵⁴ pp. 591-616.

¹⁵⁵ Voir *Saint Vincent de Paul, correspondance, entretiens, documents*, par Pierre Coste, Paris, Lecoffre-Gabalda, 1925, t. I, p. 296, p. 525, pp. 536-538 ; t. II, p. 445, p. 484 ; t. III, pp. 93-94 ; t. V, p. 100. t. XI, p. 281, pp. 292-293 ; t. XII, pp. 291-292.

¹⁵⁶ Voir Lesaulnier Jean, *Images de Port-Royal*, Paris, Nolin, 2002, p. 480 et p. 537.

précisait que ce prélat « étois dans les sentimens des Molinistes sur la grâce »¹⁵⁷. Le 19 juillet 1650, elle écrivait à Macquet :

C'est un Evêque, c'est-à-dire la première & la sainte image de Jesus-Christ en terre. C'est de plus son légitime Supérieur, qui n'est point corrompu dans ses mœurs, mais trompé par la créance qu'il a avec beaucoup d'autres que vous errez dans une matière de doctrine, dans laquelle il n'appartient nullement aux Filles [les Annonciades de Boulogne] d'entrer pour disputer, en étant très incapables.

Mais dit-on, il défend d'invoquer la grace. Cela est à la vérité très fâcheux pour lui, & il faut avoir pitié de cette horrible prévention, mais il ne défend pas de dire le Pater ni les prières de l'Eglise, dans lesquelles on invoque sans cesse cette divine grace¹⁵⁸.

En note de bas de page de l'édition de la correspondance de la mère Angélique Arnauld de 1742, il est précisé : « on peut remarquer ici que ce Prélat fut dans la suite l'un des XIX qui dans l'affaire du Formulaire prirent la défense des IV célèbres Evêques unis à Port-Royal »¹⁵⁹. Ce dernier fait est confirmé par une lettre datée du 18 mars 1654 de Vincent de Paul à son ami Perrochel :

Monseigneur,

Je vous fais La présente à deux fins : la première est pour vous renouveler les offres de mon obéissance, avec toute la révérence et l'affection que vous savez que N.-S. m'a données pour votre personne sacrée, et la seconde pour vous faire une très humble prière en faveur du chapitre de Beauvais. Vous avez pu savoir le différend qui s'est mû entre lui et Mgr l'évêque¹⁶⁰, au sujet

¹⁵⁷ Lettres de Mère Angélique Arnauld, Fac-similé de l'édition d'Utrecht (1742-1744) introduction de Jean Lesaulnier, Phénix Editions 2003, Lettre du 7 juin 1650, t. I, p. 478.

¹⁵⁸ Lettre du 19 juillet 1650, t. I, p. 487.

¹⁵⁹ Lettre du 19 juillet 1650, t. I, p. 488.

¹⁶⁰ Nicolas Choart de Buzenval, nommé en 1650 évêque de Beauvais est surtout connu pour son attachement au jansénisme. Il refusa de se soumettre à la condamnation des cinq propositions et de publier la bulle pontificale dans son diocèse, parce qu'elle lui semblait attentatoire aux libertés de l'Eglise gallicane et qu'elle exigeait, pour des faits non révélés, une adhésion due aux seules vérités de foi. Le chapitre pensa qu'à défaut de l'évêque la publication de la bulle lui revenait, et il s'exécuta. Grand fut le mécontentement du prélat, qui condamna la conduite de son chapitre par deux mandements successifs et exigea le désaveu formel de cet acte sous peine de suspense et d'excommunication contre chaque chanoine. Ceux-ci en appelèrent à Rome le 1er décembre 1653. La réponse leur fut expédiée le 17 janvier 1654; elle contenait ces mots : « La Sacrée Congrégation des

du mandement pour la publication de la bulle donnée contre les nouvelles opinions, qui a donné sujet à Messieurs de ce chapitre de s'adresser au Saint-Siège pour avoir des commissaires qui prennent connaissance de cet affaire, mais ils n'ont pas obtenu ceux qu'ils souhaitaient ; car, au lieu de vous, Monseigneur, on leur a donné M. votre official, qu'ils ne connaissent pas ; et pour cela ils ont désiré que je vous supplie très humblement, comme je fais, d'avoir agréable de nous mander si mondit sieur l'official est un homme généreux pour porter les intérêts de Dieu comme il faut par-dessus les considérations humaines, et s'ils peuvent s'en assurer en cette occasion, et de plus, Monseigneur, d'avoir la bonté de lui recommander cet affaire comme un affaire de Dieu. Vous en savez l'importance, et moi je sais combien vous avez à cœur les intérêts de Dieu et de l'Église, et que les recommandations qu'on vous en fait ne vous importent jamais. C'est pourquoi, Monseigneur, j'espère que vous n'aurez pas désagréable ma liberté, mais que vous m'honorerez d'un mot de réponse au plus tôt, parce que la chose presse pour agir.

Je suis cependant, en l'amour de N.-S., Monseigneur, votre....

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M¹⁶¹.

La bulle d'Alexandre VII, confirmant celle d'Innocent X touchant la condamnation des cinq propositions de Jansénius avait été envoyée dans toutes les villes de France ; elle fut lue publiée à l'audience de la sénéchaussée de Boulogne. Dans le synode du 20 mai 1665, Mgr François Perrochel, aidé de son vicaire général Louis Chastillon, fit accepter et signer par tous les chanoines, curés et bénéficiers du diocèse le formulaire que les ecclésiastiques respectèrent jusqu'en 1718, époque où Pierre de Langle s'opposa à son exécution.

cardinaux, sur ce qui a été proposé ci-dessus, a jugé que sous ce nom *Ordinaire des lieux* sont compris le doyen et chapitre de Beauvais et qu'il doit être ainsi signifié tant à l'évêque qu'audit chapitre » ; Au sujet de ce prélat voir, Speybroeck Carlos, *Beauvais janséniste 1640-1767*, Beauvais, 1979, pp. 103-120.

¹⁶¹ Coste P., *Lettres de S. Vincent De Paul, Fondateur Des Prêtres de la Mission...*, Paris, Lecoffre-Gabalda, 1924, Lettre 1719, t. V, pp. 100-101.



Portrait de François Perrochel,
évêque de Boulogne-sur-Mer de 1643 à 1675¹⁶²

Texte d'Antoine Scotté de Velinghen¹⁶³

François Perrochel fut nommé par le roi à l'évêché de Boulogne-sur-Mer, le 9 juin 1643, et succéda à Victor Bouthillier¹⁶⁴.

La vie de François Perrochel évêque de
Boulogne-sur-Mer et abbé de St Crépin et Crépinien de Soissons

Après que François Perrochel fut nommé par le roi à l'évêché de Boulogne-sur-Mer, il ne fut pas longtemps à recevoir sa bulle de Rome, car il la reçut du pape Urbain VIII, le 6 février 1644, et fut sacré évêque de

¹⁶² A. diocésaines Arras 3 Z 0/ 1.

¹⁶³ Les numéros entre crochets renvoient aux pages du manuscrit. L'orthographe et la ponctuation ont été actualisées.

¹⁶⁴ Victor Le Bouthillier fut évêque de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1630.

Boulogne-sur-Mer dans l'église de Saint Lazare à Paris, le dimanche de la Trinité 11 juin 1645¹⁶⁵.

Il [591] naquit à Paris le 18 juillet 1602. Il était fils de Charles Perrochel grand audïencier de France, et de Marie Gibercour¹⁶⁶. Son entrée solennellement en la ville de Boulogne-sur-Mer en qualité d'évêque se fit le 6 août 1645, et y a régné trente deux ans comme évêque, où il a vécu avec l'applaudissement de tous ses diocésains et même de tout le peuple français, leur montrant par son exemple ce qu'ils devaient faire, car il ne prêchait pas seulement de [¹⁶⁷], mais par ses actions vertueuses et mortifications, la charité qui dominait en lui avec une douceur apostolique, faisait qu'il faisait de grandes charités aux pauvres et aux autres personnes qui étaient dans son estime et bienveillance. Il leur donnait des croix d'or en signifiant par-là qu'il les sollicitait de porter leur croix et de se mortifier. Il ne mangeait jamais à table sans avoir en sa compagnie deux pauvres, faisait ses visites diocésaines à pied, quel temps qu'il eut fait, avec ses aumôniers, son carrosse et officiers le suivant à petit pas, en sorte qu'il a paru par toutes ces démonstrations de piété, une vraie copie et ressemblance de saint François de Sales évêque de Genève¹⁶⁸, dont il a été l'imitateur et dont il portait le nom et à qui il a été très dévot et avait confiance en lui. Il en donna des marques en différents endroits, car ce fut lui qui fonda et établit dans la Basse Ville de Boulogne-sur-Mer le couvent des pères Minimes qui fut bâti de son temps, et qu'il y [592] établit ces bons religieux, leur église fut bâtie dans le même temps, environ en 1630, qu'il consacra et dédia à Saint François de Sales¹⁶⁹.

¹⁶⁵ François Perrochel fut sacré évêque dans l'église de Saint Lazare, le dimanche de la Trinité, 11 juin 1645, par Jean-François-Paul de Gondy, archevêque de Corinthe et coadjuteur de son oncle, archevêque de Paris, assisté de Félix Vialar, évêque de Châlons, et de François Foucquet, évêque d'Agen.

¹⁶⁶ François Perrochel naquit, à Paris, le 18 octobre 1602. Ses parents étaient Charles Perrochel, seigneur de Grandchamps au Maine, Grand-Audïencier de France et conseiller d'Etat, et de Marie Varlet de Gibercourt, mariés le 15 avril 1557. François Perrochel était le deuxième des quatre enfants, nés de ce mariage. L'aîné Charles, seigneur de grandchamps, fut conseiller au Parlement et conseiller d'Etat. Pierre, fut seigneur de Loisy et de Coudray et Agnès la cadette, épousa M. Poussepin, seigneur de Montbrun.

¹⁶⁷ Mot illisible.

¹⁶⁸ François de Sales (1567-1622). En marge droite du manuscrit : *Mgr de Perrochel voulut aussi que l'église que l'on ait a ce séminaire fut dédiée à St François ce qui a été exécutés.*

¹⁶⁹ Les Minimes s'établirent à Boulogne-sur-Mer en 1642. Mgr François Perrochel plaça l'église de ces religieux, sous le vocable de St François de Sales, lorsqu'il en fit la dédicace en 1654.

Etant âgé de soixante et tant d'années, il fut attaqué de la pierre dont il souffrit des douleurs excessives avec une patience admirable. Comme il s'aperçut que ce mal augmentait, cela le fit résoudre de faire un voyage à Paris¹⁷⁰ pour se soigner et se faire tailler ; y souffrit la taille dont il guérit comme par miracle et on lui ôta la pierre qui était l'instrument de sa douleur, et qui était en quelque manière le présage que quelques jours un pierre¹⁷¹ qui lui succéderait dans la suite qui ferait autant de mal au diocèse de Boulogne-sur-Mer qu'il y avait fait de bien.

Etant devenu caduc par ses grands labeurs et étant âgé, il se fit une résolution de se mettre en retraite et fit une démission¹⁷² de son évêché de Boulogne-sur-Mer entre les mains du roi qui lui accorda une pension sur le même évêché de 2000 francs annuelle et retint l'abbaye de saint Crépin et Crépinien de Soissons avec quoi il vécut le reste de ses jours qu'il consumma dans une maison qu'il avait achetée dans la grande rue de la Basse Ville de Boulogne-sur-Mer, n'ayant avec lui qu'un aumônier, un valet de chambre, deux valets modestement vêtus avec des petits collets, et des habits de drap gris et un galon noir dessus, un cocher, deux chevaux et un carrosse, le tout fort modeste¹⁷³. Ce fut en cette maison qu'il prit la résolution de [593] la consacrer entièrement à Dieu et d'en faire une pépinière pour travailler à la vigne du Seigneur. C'est cette maison qu'il destina de son vivant pour y établir un séminaire dirigé et gouverné par messieurs de la mission de saint Lazare¹⁷⁴ à qui il laissa cette maison et les fit légataires de ses biens, et pour plus grande précaution de ce grand dessein pour le bien de ce diocèse il fit venir de son vivant de ses

¹⁷⁰ En marge droite du manuscrit : *Ce fut environ en 1670 qu'il entreprit ce voyage à Paris, et il de voulut point le faire sans avoir congé du roy.*

¹⁷¹ Scotté de Velinghen fait référence à Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1698 à 1724, qui fut l'un des quatre appelants à la bulle *Unigenitus*.

¹⁷² Mgr Perrochel démissionna de son évêché en 1675.

¹⁷³ François Perrochel se démit volontairement de son évêché de Boulogne en 1675. Il ne retint, pour vivre conformément à son rang, que l'abbaye de Soissons, en sa possession de longue date, et une pension de deux milles livres que le Roi lui accorda sur l'évêché de Boulogne-sur-Mer. Il quitta son palais épiscopal et se retira dans une maison de la Basse-Ville, vers le milieu de la Grande-Rue, non loin du bâtiment qu'il destinait à l'établissement d'un grand séminaire.

¹⁷⁴ En marge droite du manuscrit : *Messieurs de la mission de St Lazare commencèrent à faire leurs fonctions d'enseigner les clercs qui prétendent au sacerdoce le 19 novembre 1682.*

missionnaires dans cette maison¹⁷⁵. J'ai ci-dessus parlé amplement de l'établissement, et bâtiment et consécration de l'église de ce séminaire en la description de la Basse-Ville de Boulogne-sur-Mer, c'est pourquoi je n'en dirai pas davantage¹⁷⁶, mais je dirai seulement que ce vénérable prélat mourut en cette maison le 8 avril 1682, après avoir légué comme j'ai dit, tous ses biens pour l'établissement de ce séminaire et entretenir dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer des missions¹⁷⁷. Son corps fut inhumé en la cathédrale de Boulogne-sur-Mer où tous les chanoines et religieux de la Haute et Basse-Ville de Boulogne-sur-Mer assistèrent à son renvoi ; après un service solennel qui fut dit dans le chœur de la cathédrale avec une chapelle ardente¹⁷⁸, son corps fut inhumé par humilité, l'ayant ainsi ordonné par son testament qui ordonne que son corps sera inhumé à l'entrée du portail en dedans de la carolle au bas coté donnant sur le cimetière de cette église, et en sorti les fonts baptismaux de la paroisse, et ou se voit son épitaphe. Ce pieux prélat eut [594] une telle humilité pendant sa vie, qu'après sa mort, il voulut que son corps servit de marche pied au public puisqu'il a voulu être inhumé dans l'endroit où arrive et passe le plus grand abord de peuple en cette église ; ainsi on peut appliquer avec juste raison à ce vénérable et pieux prélat le passage de l'ecclésiastique, chapitre 44 qui dit : *laudemus viros gloriosos et parentas nostros in generatione sua, lauda post mortem, magnifica post consummationem* .

Ainsi on peut dire que pendant les trente deux ans qu'il a exercé la prélature dans ce diocèse, il y a vécu d'une manière toute exemplaire. Il disait la messe tous les jours au retour des matines des chanoines dans le chœur de cette cathédrale au maître autel. Il prêchait tous les ans au premier jour de l'an en la cathédrale de Boulogne-sur-Mer avec émotion et doctrine

¹⁷⁵ Scotté fait erreur, les Prêtres de la Mission n'arrivèrent à Boulogne-sur-Mer qu'en 1682.

¹⁷⁶ En marge droite du manuscrit : *Voyez ci dessus en la description de la basse ville de Boulogne, le temps que l'église du séminaire a été batie et bénie. voyez l'article du séminaire.*

¹⁷⁷ Le testament de Mgr Perrochel écrit le 1^{er} août 1666, fut complété par un codicille du 7 avril 1678. M. Lefebvre précise : « *L'évêché de Boulogne avoit aussi changé d'évêque ; François Perrochel, qui l'étoit depuis 1644, s'étant retiré dans une maison de la basse ville de Boulogne, s'étoit uniquement adonné à l'établissement d'un séminaire qui manquoit au diocèse ; il en fut le fondateur, & lui laissa par son testament, la maison qu'il occupe présentement, il mourut le 8 avril 1682* » dans *Histoire générale et particulière de la ville de Calais et du Calais ou Pays Reconquis, précédée de l'histoire des Morins, ses plus anciens habitans*, Paris, Chez G.-F. Debure, 1766, t. 2, p. 646.

¹⁷⁸ En marge droite du manuscrit : *Aux obsèques de Mr Perrochel on sonna à la cathédrale trois volées de toutes les cloches pour chaque jour, huit jours durant.*

apostolique qui le faisait admirer de tous ses diocésains, et il était tellement assidu aux exercices pastoraux, qu'il confessait assidûment en suite de sa messe dans la même cathédrale dont le confessionnal était vis-à-vis de la chapelle du nom de Jésus. Son éloge a été fait en peu de mots par feu monsieur Antoine Leroy¹⁷⁹ prêtre, chanoine et archidiaque de Boulogne-sur-Mer dans le martyrologe qu'il a composé de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer qu'il a fait imprimer sur vélin et qui est attaché dans la sacristie des chanoines de cette [595] même cathédrale. Monsieur Destailleux¹⁸⁰ digne prêtre, et depuis mort curé de Bresme qui fut son dernier aumônier où il fut cinq ans a donné des certificats des actions pieuses de ce prélat, aussi bien que les sieurs Pipelard¹⁸¹, curé et doyen de Ligny, Du Tailly¹⁸², curé et

¹⁷⁹ Antoine Leroy est aussi l'auteur de l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne* qui est resté une source pour l'étude du culte marial à Boulogne-sur-Mer. C'est sur le désir du roi Louis XIV, la recommandation du duc d'Aumont et les instances du Chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer qu'Antoine Le Roy avait entrepris ce travail. Chanoine de la cathédrale, archidiaque d'Artois, official de l'évêché, Antoine Leroy était à la source de la tradition et avait sous la main toutes les archives capables de le renseigner. La première édition de son travail, imprimé à Paris, chez Claude Audinet, rue des Amandiers, avait été dédiée à Mgr Ladvoat-Billiad. Mais l'évêque étant mort avant la publication de l'ouvrage, l'auteur s'empressa de faire changer le titre et la dédicace pour l'offrir en hommage à Mgr Claude Le Tonnelier de Breteuil. L'ouvrage sous cette dernière forme était publié à Paris chez Jean Couterot, et à Boulogne, chez Pierre Battut, avec un frontispice, gravé sur cuivre par P. Brissart, représentant la nacelle de Notre-Dame voguant sur la mer, conduite par deux anges. In-8 de 292 pages, non compris 26 pages non chiffrés, comprenant le titre, la dédicace, les approbations et la table. Mgr Claude Le Tonnelier de Breteuil donna son approbation à Antoine Le Roy en 1686 pour publier un « Abrégé de l'histoire de Notre-Dame de Boulogne » imprimé à Boulogne chez P. Battut.

¹⁸⁰ Philippe Destailleux fut le dernier aumônier de Mgr Perrochel de 1678 à 1682. Il passa ensuite aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer de 1687 à 1691, puis fut chapelain de la chapelle Saint-Mathieu à la cathédrale. En 1694, il obtint la cure de Brême en 1694 et devint doyen du district de Guînes en 1710.

¹⁸¹ François Pipelard, curé de Ligny-Saint-Flochel et doyen de Saint-Pol. Les registres de l'échevinage de Saint-Pol-sur-Ternoise ont conservé un acte concernant ce prêtre. Le 7 septembre 1706, « *me françois pipelart curé et doyen de ligny* » certifiait aux échevins de Saint-Pol-sur-Ternoise des « *bonnes vies et mœurs* » d'un certain Blaringhem, A. D. Pas-de-Calais, EDEP 767 BB2 fol. 83v-84.

¹⁸² Du Tailly, curé d'Herly et doyen d'Alettes. Le registre de l'épiscopat de François Perrochel, actes du secrétariat, ordinations, approbations des titres, lettres dimissoriales (1673-1685). Episcopat de Nicolas Ladvoat-Billiad, collation de Bénéfices, actes du secrétariat, ordinations, approbations des titres, lettres dimissoriales (1677-1681), mentionne que le 17 avril 1676, Antoine Du Tailly obtenait le doyenné d'Auchy-au-Bois, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 37.

doyen d'Herly, Vassel¹⁸³, curé et doyen de Colembert qui l'ont souvent accompagné dans ces visites pastorales dont ils ont été témoins oculaires et dont ils ont donnés des certificats authentiques des actions pieuses que ce prélat a exercées, et dont j'ai extrait une partie de ce que j'avance, desquels certificats j'ai pris communication en mains de Mr Morette¹⁸⁴ prêtre, chapelain de cette cathédrale et sacristain de la chapelle de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, lesquels certificats sont signés de ces vénérables prêtres, dignes de foi, et rapportant que Mgr de Perrochel employait tous les ans la moitié de l'année à visiter les paroisses de son diocèse.

Auparavant que Mgr de Perrochel fut nommé par le roi à l'évêché de Boulogne-sur-Mer, il faisait des missions avec messieurs de la mission de Saint Lazare¹⁸⁵, et par conséquent il reconnaissait Vincent fondateur et instituteur de cette congrégation son supérieur, puisqu'il a laissé tous ses biens à cette congrégation¹⁸⁶, et lui a laissé la direction de son diocèse car il leur a laissé la direction du séminaire de Boulogne-sur-Mer qu'il a [¹⁸⁷] aussi monsieur Vincent qui connaissant particulièrement [596] monsieur de Perrochel pour une personne pleine de piété lui procura auprès du roi l'évêché de Boulogne-sur-Mer.

Monsieur Vincent mourut à Saint Lazare en odeur de sainteté en 1660. Dans le 4^e article du testament de Mgr de Perrochel, il dit : « *je défends aussi qu'il soit fait aucun écrit ou épitaphe qui puisse faire ressouvenir de moi, voulant mourir tout à fait dans l'esprit des hommes et ne désire que d'être occupé que de Dieu seul* ». Si l'on a fait faire une

¹⁸³ Le 24 mars 1676, Bertrand Vassal, curé de Colembert devint doyen d'Alquines, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 36 v.

¹⁸⁴ François Morette était natif de la Basse-Ville de Boulogne-sur-Mer. Le registre de l'évêché précise qu'un certain « *François Morette, fils de François et de Barbara* », fut tonsuré le 09 avril 1678, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2 fol. 95. Il reçut les ordres mineurs le 21 septembre 1680, A. D. Pas-de-Calais, 1 G2 fol. 137v. Il fut vicaire de la cathédrale, chapelain de Saint André, puis de Saint-Nicolas (1705). Il devint titulaire du cantuaire du Dossal à la cathédrale en mai 1739 et Mourut peu après, dans *Les évêques de Boulogne, op. cit.* p. 303.

¹⁸⁵ Voir à ce sujet : *Saint Vincent de Paul, correspondance, entretiens, documents*, par Pierre Coste, Paris, Lecoffre-Gabalda, 1925, t. I, p. 525, p. 536 et p. 538.

¹⁸⁶ Sur ce sujet voir Moulis Philippe, « Les origines du séminaire lazariste du diocèse de Boulogne-sur-Mer au XVII^e siècle », *Bulletin historique du Haut-Pays*, t. XVIII, n° 71-72, 2006, pp. 33-43 ; « *Le Grand Séminaire de la Congrégation de la Mission de Boulogne-sur-Mer au XVII^e siècle : I. fondation et ouverture* », Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, Décembre 2006, 21 p.

¹⁸⁷ Mot illisible.

épitaphe devant son tombeau, ça été quelque personne affectionnée à son service et à sa mémoire qu'ils lui en ont fait faire une pour marque de l'estime et vénération qu'ils avaient pour lui.

Mgr de Perrochel fit des missions dans le faubourg Saint-Germain de Paris et en la ville de Sedan pour la conversion des hérétiques, et dans ce temps là l'évêché de Boulogne-sur-Mer étant venu à vaquer, le roi Louis XIV dans sa majorité, et Anne d'Autriche reine régente, sa mère, avec les seigneurs de la régence lui donnèrent l'évêché de Boulogne-sur-Mer avec l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons qu'il avait, ce fut le 9 juin 1643 ; ce même évêché auparavant que M. de Perrochel y fut, le roi et la reine régente l'offrirent à M. Vincent mais comme il dirigeait l'institution [597] de la Mission, il les en remercia et leur proposa monsieur de Perrochel à qui l'évêché fut donné.

Dans la maison de Saint-Lazare de Paris, il s'y fait des conférences ecclésiastiques tous les mardis après dîner pour l'utilité des ecclésiastiques, ce qui a donné lieu aux conférences qui se font à Saint-Nicolas-du-Chardonnet et à Saint-Victor dans lesquelles conférences plusieurs docteurs et autres personnes zélées pour la gloire de Dieu viennent. Le supérieur de Saint-Lazare préside et propose des sujets de théologie et de morale et lorsque M. de Perrochel fut nommé évêque de Boulogne-sur-Mer, il était du nombre de ces personnes pour y proposer ses difficultés, et lorsque messire Nicolas L'Advocat-Billiad¹⁸⁸, docteur de Sorbonne qui a succédé à Mgr de Perrochel en cet évêché, fut aussi choisi pour remplir la place de Mgr de Perrochel en ces conférences.

Monsieur de Perrochel était doux d'une telle modestie dans les cérémonies de son sacre, et avait un tel air majestueux et vénérable, qu'un luthérien s'y étant rencontré en fut tellement édifié qu'il s'écria tout haut dans l'église après que les cérémonies furent achevées, qu'il était catholique romain, et abjura son hérésie luthérienne.

Lorsque Mgr de Perrochel vint en son évêché de Boulogne-sur-Mer, le pays du Boulonnais était à tout nomment pillé et ravagé par les garnisons espagnols de Saint-Omer, d'Aire et de [598] Renty qui venaient souvent

¹⁸⁸ Nicolas Ladvocat-Billiad fut évêque de Boulogne-sur-Mer de 1675 à 1681.

jusqu'aux portes de la ville de Boulogne-sur-Mer¹⁸⁹. Un jour des Rogations que la procession de la cathédrale allait à la chapelle de la Magdeleine, un parti ennemi y vint pour prendre prisonnier le fermier de la ferme de la Magdeleine, qui appartient présentement à l'hôpital général de la Magdeleine à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer. Ce fermier se nommait Dausie, notre digne prélat étant à cette procession, et où il ne manquait pas d'assister à toutes celles qui se faisaient ; ce fermier s'étant sauvé dans la procession, notre évêque fit porter la croix de la procession à ce fermier qui fut ainsi sauvé des mains des ennemis. Cette croix était alors portée par Jean Rambert, lors enfant de chœur, et à présent vivant prêtre et chapelain de cette cathédrale qui en rend encore témoignage puisqu'il vit encore présentement.

Lorsque Mgr de Perrochel vint dans son diocèse, l'évêché était dans un si pitoyable état qu'il manda un jour à monsieur Vincent qu'il craignait que l'office divin ne vint à manquer dans la cathédrale, parce que les chanoines n'avaient pas de quoi subsister, les canonicats étant réduits à 300 livres¹⁹⁰.

Mgr de Perrochel se levait tous les jours à quatre [599] heures du matin et faisait une heure de méditation, *ist est meditate est monte ditari*.

Lorsque notre prélat vint en son diocèse de Boulogne-sur-Mer s'était en temps de guerre qui durait depuis plus de trente ans ; la plupart des cures étaient sans prêtres, et il n'y avait presque plus de prêtres du pays pour remplir les cures, il fut obligé d'en faire venir des pays circonvoisins de Picardie et de Normandie.

Il convoquait tous les ans son synode général de tous les curés de son diocèse, dans la semaine qui précède la Pentecôte, dans la semaine de l'Ascension, où il faisait l'oraison synodale qui durait près de deux heures.

Il lisait tous les jours nu tête et à genoux un chapitre du nouveau testament par respect et vénération. Il obligeait tous ses domestiques d'assister tous les jours à la prière, lui à la tête, soir et matin, commençant par *Veni sancte spiritus*.

¹⁸⁹ Le diocèse de Boulogne-sur-Mer fut effectivement très affecté par le conflit franco-espagnol de 1635 à 1659. Certaines paroisses furent pillées par la soldatesque des deux armées et désertées pendant plusieurs années.

¹⁹⁰ Scotté de Velinghen omet de signaler que bon nombre de chanoines cumulaient chapellenies et paroisses.

Avant que de sortir de son gîte étant dans le cours de ses visites, il commençait sa prière par l'oraison itinéraire du bréviaire, et étant sorti du village où il était, il récitait en deux chœurs avec ses aumôniers et curés qui l'accompagnaient et tous à pieds, *prime, tierce, sexte* et *none* et faisaient quelquefois deux lieues ; c'est ce que Mr Pipelart, doyen de Ligny [600] a certifié le 11 février 1718, étant mort en 1719. Ce monsieur Pipelard a demeuré longtemps pendant le pontificat de Mgr de Perrochel, près de l'évêché dans la maison de monsieur Levasseur, chanoine de Boulogne-sur-Mer, depuis 1645, jusqu'en 1652, et était souvent avec Mgr de Perrochel et l'accompagnait dans ses visites. Ce monsieur Pipelard certifie encore de se vénérable prélat et dit que lorsqu'il était dans le cours de ses visites ainsi qu'il est ci-dessus repris, lui étant à pied avec ses deux aumôniers récitant l'office Divin, son carrosse le suivant accompagné de deux laquais à cheval, l'un portant ses vêtements et toutes choses nécessaires pour la visite des églises, et l'autre cheval pour servir en cas d'infirmité sur la campagne, et étant arrivé au presbytère, en se revêtant d'habit long, le clergé le venait prendre processionnellement. La prière de la réception étant faite, arrivé à l'église, il se disposait pour la messe, et après l'Evangile il faisait la prédication, et cela tous les jours pendant le cours de ses visites. Environ l'heure de midi, il prenait sa réfection chez le curé, et pendant le repas, en faisait la lecture d'un chapitre de l'Ecriture sainte et de la vie de quelque évêque, et ensuite donnait audience à un chacun, pendant lequel temps ses aumôniers faisaient le catéchisme pendant une heure. A deux heures, il récitait vêpres et complies avec ses aumôniers et curés qui [601] l'accompagnaient en deux chœurs et quelques après les officiers et valets mettaient tout en bon ordre pour au premier signal retourner au lieu de sa résidence, et peu de temps après entre quatre et cinq heures, il s'en retournait toujours à pied et récitait de même à deux chœurs et quelquefois à l'abri de quelques haies ou ruisseaux, matines et laudes pour le lendemain. Parce que le lendemain il partait des cinq heures du matin, si tôt qu'il paraissait quelque apparence de tempête, de pluie et de tonnerre, son homme de chambre couvrait son chapeau d'une toile cirée et le revêtait d'une soutane de toile cirée et longue jusqu'à mi jambes, et les manches excédantes environ demi entier les mains, et en cet équipage ce vénérable et vertueux prélat marchait à pied dans les boues et eaux sauvages coulantes dans les chemins. Un jour retournant de la paroisse de Bourecq¹⁹¹ ayant été bien reçu du seigneur du lieu qui l'avait bien régalé, étant sur le point de son

¹⁹¹ La paroisse de Bourecq était située dans le doyenné d'Auchy-au-Bois.

départ, il y avait apparence d'un temps fort fâcheux, ce seigneur apporta tous ses efforts pour arrêter ce prélat de coucher chez lui, et au défaut, il lui offrit son carrosse dont il le remercia, et s'achemina à son ordinaire à pied ou il fut pris en chemin de la pluie et du tonnerre, en sorte que marchant toujours parmi les eaux sauvages causées par l'orage, et marchant dans les terres labourées, ce qui dura presque une heure [602] et étant arrêté à la paroisse de Ligny¹⁹², les eaux étant hautes environ d'un demi pied, il n'attendit pas qu'on apporta des planches et échelles pour l'aider à passer. Il passa à travers de ces eaux ayant les jambes plaines de boue et sa compagnie avec lui, ce qui lui arriva aussi en la visite de la paroisse de Wirvigne¹⁹³ en Boulonnais, en s'en retournant en son château de Brunembert¹⁹⁴.

Le prélat avait un zèle et une charité incomparable pour ses ouailles. Les contributions étant établies dans le pays d'Artois qui était tant ruiné par la guerre, il prit résolution d'y faire ses visites. Il en demanda la permission au gouverneur de Saint-Omer qu'il obtint, nonobstant cela une partie de la garnison de Saint-Omer l'ayant rencontré en campagne lui enleva tous ses habits et équipages. Il en obtint néanmoins la main levée du gouverneur, mais avec peine. Il ressentit une sensible douleur dans le cours de ses visites de voir les églises brûlées, les calices et ciboires d'argent enlevés et pillés par ces guerres, n'y voir que des calices d'étain et des ciboires de cuivre et des boîtes pour mettre les saintes huiles dans un pareil désastre. Il s'appliqua à consoler ses pauvres diocésains et les exhorter d'avoir recours à la pénitence et à l'oraison pour obtenir la paix et pour leur inspirer la dévotion et la présence de Dieu. Il fit imprimer un grand nombre d'exemplaires où [603] ces mots étaient imprimés : *Dieu te regarde, pécheur* et en distribuait à tous dans ses visites, et exhortait de les afficher aux portes des chambres. La pauvreté des paroissiens étant devenue si grande qu'ils n'avaient pas de quoi acheter des vases d'argent à grandeur, il en fit faire grand nombre doré au dedans pour y mettre les saintes hosties pour porter aux malades, et dans la suite ces paroissiens étant excités par le zèle de ce prélat, firent faire des vaisseaux d'argent doré.

Sa charité était déjà si grande que lorsqu'il était à Boulogne-sur-Mer et sortait de son confessionnal, grand nombre de pauvres se rangeait sur la

¹⁹² Ligny-Saint-Flochel, paroisse du doyenné de Saint-Pol.

¹⁹³ Wirwignies, paroisse du doyenné de Samer.

¹⁹⁴ Le château de Brunembert, situé dans le doyenné d'Alquines, était la demeure estivale et de repos des évêques de Boulogne-sur-Mer.

route de son palais pour recevoir l'aumône. Il leur distribuait lui même ses charités, et donnait de grosses sommes d'argent aux curés de la Haute et Basse-Ville de Boulogne-sur-Mer, pour distribuer aux pauvres ménages honteux.

Le chapelain de Pipemont paroisse de Febvin¹⁹⁵ en Artois, étant devenu aveugle, monsieur de Perrochel lui fit une pension annuelle de 45 francs par an. Le curé de Lozinghen¹⁹⁶ en Artois étant aussi devenu aveugle et monsieur de Perrochel ayant appris ses besoins, lui envoya sa robe de chambre, du linge et de l'argent. Il visitait les paroisses sans rétributions.

Il s'est trouvé plusieurs fois qu'il logeait à son palais les ordinands majeurs, dix jours avant l'ordination pour leur faire [604] faire des exercices spirituels, les nourrissait gratis et les servait lui même à table¹⁹⁷.

Il se retirait tous les ans aux mois d'août et de septembre en son château de Brunembert. Mr Broquart rapporte que monsieur de Perrochel faisait ses visites à pied dans le Boulonnais, lorsqu'il résidait en son château de Brunembert, où il confessait, prêchait et portait lui même le Saint Viatique aux malades. Il fit faire plusieurs ouvrages à son château de Brunembert qui n'étaient pas nécessaires, mais seulement pour faire gagner la vie aux pauvres ouvriers.

Ce digne prélat étant à Calais dans le cours de ses visites, les espagnols sous la conduite du prince de Ligne¹⁹⁸ étant venu un soir, la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1657, pour surprendre cette place qui fut attaquée cette même nuit là. Mgr de Perrochel voyant toute la ville désolée, se retira dans la grande église avec toutes les femmes. Il y exposa le Saint Sacrement et les bourgeois se mirent sur les armes si bien en défense que les ennemis ne purent rien faire à la ville et furent obligés de se retirer, sans rien entreprendre. Les Calaisiens ont attribués aux prières de Mgr de Perrochel la

¹⁹⁵ Chapelle Notre-Dame de Pipemont, paroisse de Febvin-Palfart, doyenné de Bomy.

¹⁹⁶ Il s'agit probablement de Louis Vicard, curé de Lozinghen, doyenné d'Auchy-au-Bois. Il résigna sa cure, le 10 février 1677, en faveur de Philippe Le Roy, avec la création d'une pension évaluée au tiers des revenus de la paroisse : « *en faveur de Louis vicard dernier titulaire, à raison de ses infirmités et des 27 années durant lesquelles il a gouverné et administré louablement cette paroisse* », A. D. Pas-de-Calais, 1 G2 fol. 62 v.

¹⁹⁷ François Perrochel appliquait les méthodes de la Congrégation de la Mission.

¹⁹⁸ Claude-Lamoral I^{er}, prince de Ligne (1618-1679).

conservation de leur ville, c'est ce qu'un nommé Courquin domestique de Mr Perrochel a certifié [605].

Lorsque le roi Louis XIV vint à Boulogne-sur-Mer et que Mgr Perrochel le reçut à l'entrée de l'église cathédrale, le roi lui dit qu'il était le modèle et le miroir des évêques, et qu'il n'allait jamais à la cour comme eux¹⁹⁹. L'évêché de Rodez fut offert à Mgr de Perrochel par le roi qu'il refusa et remercia disant qu'il voulait uniquement s'appliquer à son évêché de Boulogne-sur-Mer.

Il était tellement ennemi de la mollesse qu'il ne couchait que sur une paille. Etant en son château de Brunembert, il allait souvent voir travailler les pauvres gens dans leurs maisons et conversation avec eux si familièrement, qu'un jour un pauvre homme du village de Brunembert lui dit qu'il savait le latin aussi bien que lui. Mgr de Perrochel lui répondit que s'il savait le latin aussi bien que lui, il lui donnerait une bouteille de vin, aussitôt le bonhomme se mit à dire son *pater* bien distinctement, ensuite il dit : « *ne vous avais-je pas bien dit monseigneur que je savais le latin aussi bien que vous,* ». Mgr de Perrochel se mit à rire et lui dit qu'il en savait autant que lui et lui envoya une bouteille de vin. Mgr de Perrochel faisait souvent distribuer des draps de toutes sortes de couleurs pour revêtir les pauvres des villages de Selles et de Brunembert, et quand il savait quelques [606] pauvres demoiselles qui n'avaient pas de quoi se vêtir, il leur faisait distribuer des habits suivant leur états.

Mr de Varenne, gentilhomme du Boulonnais, ayant obtenu la permission que ses domestiques puissent travailler les jours de dimanche en cas de nécessité, Mgr de Perrochel l'obligea surtout de ne pas se servir des mêmes grains qu'il avait coupé le dimanche pour ensemençer ses terres. Sa charité allait si loin que quand il allait visiter les pauvres, il laissait

¹⁹⁹ Le 19 mai 1658, Mgr François Perrochel revêtu du rochet et du camail, entouré des chanoines en surplis, se rendit à la porte de la ville et complimenta Louis XIV qui venait avec la reine et le dauphin visiter Boulogne-sur-Mer pour la première fois. Le 20 mai 1658, Mgr François Perrochel, le reçut officiellement à la cathédrale. Revêtu de la chape et de la mitre et suivi des chanoines en chape, il lui présenta l'eau bénite et le harangua de nouveau ; puis un chanoine plaça « *un carreau de velours devant Sa Majesté qu'y s'y mit à genoux pour adorer la croix que mondit sieur l'Evesque luy présenta* ». Pendant le chant du Te Deum, entouré par le chanoine grand chantre et continuité par l'orgue, Mgr Perrochel conduisit le Roi à la chapelle de la Vierge pour entendre la sainte messe célébrée à son intention ; Lambry Charles, *Les Évêques de Boulogne*, Extrait de la Voix de Saint-Nicolas (1917-1923), t. I, Boulogne-sur-Mer, 1922, p. 69.

adroitement tomber de l'argent dans la maison sans qu'on s'en aperçut pour prévenir leurs besoins. Pendant les deux mois de l'année qu'il se retirait à Brunembert, y étant le jour de l'assomption de la sainte Vierge, il allait confesser et prêcher à Lecuiellée²⁰⁰ secours de Surques²⁰¹, à cause que s'était la fête de cette église, et y étant un jour de l'assomption et y rencontrant un chariot chargé de blé, qu'on avait travaillé ce jour là. Ce prélat en fut si indigné et en fit tant de plaintes qu'il ne retourna plus dans ce village pour y faire aucune fonction épiscopale. Lorsqu'il faisait la prière en commun avec ses domestiques étant à son château de Brunembert, il était permis à tous les voisins du château d'y assister.

Il n'était jamais à charge à aucun curé dans le cours de ses visites. Il faisait porter ce qu'il fallait par son maître [607] d'hôtel, tant pour sa table que pour celle de ses domestiques. Les jours qu'il faisait sa visite était regardé comme un jour de fête, car lorsqu'il avait donné audience aux particuliers sur leurs différends à l'issue de son dîner, il allait avec ceux de sa suite chanter vêpres et complies à l'église où il officiait. Ses fatigues dans les visites de son diocèse pendant la chaleur de l'été étaient si grandes que souvent la sueur pénétrait ses habits et coulait le long de sa ceinture et en dégoûtait.

Quand un curé avait mené une vie scandaleuse et qu'il s'en repentait et faisait même pénitence publique, il en avait souvent pitié et compassion et lui disait qu'il pourrait par sa satisfaction, fléchir le cœur du seigneur de miséricorde, mais que cela ne ferait pas oublier à ses paroissiens le scandale qu'il leur pourrait donner, et qu'il aurait beau leur prêcher avant qu'ils en pussent profiter et que sur ce pied il l'obligeait à permuter sa cure ou lui en donnait une autre fort éloignée de celle où il avait scandalisé. Au contraire à l'égard des curés qui menaient une vie scandaleuse sans se reconnaître, il procédait à l'encontre d'eux par voix de droits, les faisait enlever et enfermer dans une prison qu'il fit faire dans la petite cour de son hôtel épiscopal, et les nourrissait tout aussi long temps qu'il fallait pour les toucher et les convertir [608].

Pendant les trente deux ans que ce prélat fut évêque, il ne manquait pas tous les ans de faire ses visites dans son diocèse et pendant ce long espace de temps, il ne sortit de ce même diocèse que trois fois pour faire

²⁰⁰ Lire Escoeuilles, secours de la paroisse de Surques.

²⁰¹ Surques paroisse du doyenné d'Alquines.

trois voyages à Paris pour des affaires de conséquence et qui requerraient célérité. Lorsqu'il faisait ses visites ce n'était pas par un motif d'intérêt pour en recevoir son droit, car la pistole qui lui était due, il la donnait à l'église. Mr Fourdin ancien vicaire d'Ardres et curé de Doudeauville²⁰², étant attaqué d'une maladie incurable se souvint d'invoquer Mgr de Perrochel et fut aussitôt guéri, suivant son certificat du 12 mars 1718.

Le roi Louis XIV étant à Boulogne-sur-Mer en 1680, fut rendre visite à Mgr de Perrochel en son séminaire destiné à Boulogne-sur-Mer²⁰³.

Ce prélat était si bienfaisant qu'il a enrichi plusieurs de ses domestiques qui étaient d'un état abject et vil, les ayant mis tellement à leur aise que les enfants de ces domestiques occupent aujourd'hui les premières places de la province du Boulonnais, comme de maître des Eaux et Forêts du même pays, de subdélégué à l'intendance d'Amiens résidant à Boulogne-sur-Mer et de commissaire des troupes boulonnaises qui sont des emplois considérables. Les domestiques qui composaient la maison de Mgr de [609] Perrochel étaient dans une telle modestie qu'ils étaient toujours avec des manteaux avec des rabats et collets. Ses valets de pied au nombre de deux étaient vêtus de drap gris avec un galon noir velouté sur des coutures avec des rabats et collets.

Ce pieux prélat menait une vie tellement crucifiée en lui même qu'il n'aimait que la croix, et le plus grand témoignage d'amitié qu'il faisait à ceux qui avaient l'honneur de s'approcher de lui même, et avoir son estime, c'était de leur donner des croix d'or et des consolations dans leurs disgrâces et dans leurs peines. C'est ce qui se trouve bien différend en un autre prélat²⁰⁴ qui est venu après lui que l'on peut dire que pour consolations, il ne donne que des croix de fer et insupportables, et au lieu de consolations que

²⁰² Ardres paroisse du doyenné de Guînes ; Doudeauville paroisse du doyenné d'Alette. Dans une délibération de l'échevinage d'Ardres, datée du 3 décembre 1697, Léonard Fourdin est qualifié de « *prêtre vicaire de cette ville et paroisse* », Ranson Ernest, *Histoire d'Ardres, depuis son origine jusqu'en 1891*, Imprimerie Duriez-Bataille, Lille, Réed° 1988, p. 303. Un acte de juin 1717, mentionne « *Maître Leonard fourdin prêtre et curé de Doudeauville Et Doien d'alette* », A. D. Pas-de-Calais, 4 E 102/563, fol. 4.

²⁰³ Louis XIV vint une seconde fois à Boulogne-sur-Mer en 1680. Après les harangues d'usage que le roi avait entendues et auxquelles il avait répondu, il fit arrêter, au milieu de la Grande-Rue, le cortège officiel qui le conduisait à la cathédrale, descendit du carrosse royal et se fit introduire dans la demeure de Mgr François Perrochel. Le séminaire de Boulogne-sur-Mer n'ouvrit qu'en 1682.

²⁰⁴ Scotté fait référence à Pierre de Langle.

dureté et injustices. Cet inimitable évêque imitateur et exemplaire de saint François de Sales, donnait aussi souvent des images en toile douce et sur vélin de ce même saint pour enseigner et porter à la douceur et à la charité dont ce glorieux saint était revêtu, tous ceux qu'il en gratifiait. Cette croix précieuse, le signe de notre rédemption, était tellement gravé en lui même qu'il ne songeait qu'à la croix et en faisait planter partout sur les grands chemins. Témoin celle qu'il fit construire de maçonnerie et pierres de tailles sur les grands chemins de Boulogne-sur-Mer à Calais, à mi-chemins de Boulogne-sur-Mer et du village de Wimille²⁰⁵ [610].

Ce prélat était si bon de son naturel, qu'un jour un nommé Mr Boulogne, curé de Rinxent²⁰⁶, c'étant venu saluer dans état indécent au sacerdoce, et fort mal propre à son ordinaire, Mgr de Perrochel lui en fit reproche et lui dit qu'il fut plus décemment vêtu et habillé, et qu'il fallait qu'il honorât le caractère qu'il portait, de sorte qu'il profita de cette petite mercuriale. Dans la suite ce même curé vint encore voir Mgr de Perrochel. On le fit entrer dans une chambre où il y avait un lit sur lequel il y avait un étui à chapeau. Pendant qu'il attendait que Mgr l'évêque vint, il examina cet étui et y trouva dedans un chapeau de castor tout neuf, et l'ayant examiné, il essaya de voir s'il lui pourrait servir, de sorte qu'il le mit sur sa tête, et trouvant que ce chapeau l'accommodait, il le laissa sur sa tête et mit le sien tout crasseux en la place. Lorsqu'il eut fait son coup, l'évêque entra, considérant s'il avait profité de l'avis qu'il lui avait ci devant donné. Il aperçut le chapeau neuf que le curé avait en ses mains, il lui en dit en riant : *« je suis ravi Mr le curé de vous voir propre comme vous l'êtes, vous avez fait dépense d'un chapeau qui est propre, cela me fait plaisir »*. En même temps Mgr de Perrochel s'en fut tout riant voir son étui, s'il y trouverait son castor, mais il n'y trouva qu'un vilain et crasseux chapeau. Le curé sans se démonter, dit à l'évêque : *« Monseigneur je vous demande [611] excuse de l'entreprise que j'ai faite, vous m'avez ci-devant reproché ma malpropreté, je n'ai pas osé paraître devant votre grandeur dans un pareil équipage, j'ai trouvé l'occasion favorable, je m'en suis servie, je vous en demande excuse »*. Ce bon prélat sans s'émouvoir aucunement et en riant, lui dit : *« je suis bien aise que vous profitiez de mon avis, gardez le chapeau je vous le donne »*. Ainsi se termina cette séance.

²⁰⁵ Pâroisse de Wimille, doyenné de Boulogne.

²⁰⁶ Le 12 mai 1673, Claude Barbée obtint la cure de Rinxent, doyenné de Boulogne, suite au décès de Jean Boulongne, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 4.

Ce fut au synode que Mgr de Perrochel convoqua le 20 mai 1665, qu'il fit accepter et signer par tous les chanoines, curés et autres bénéficiaires du diocèse de Boulogne-sur-Mer le formulaire²⁰⁷ et profession de foi que tous les ecclésiastiques sont obligés de garder et suivre comme une loi inviolable et qui a été exécutée et suivie jusqu'en 1718, dans ce diocèse, auquel temps Mgr Pierre de Langle évêque de Boulogne-sur-Mer s'est opposé à son exécution, quoique auparavant il l'est fait exactement suivre et exécuter, ce qui a causé toutes les affaires qui sont depuis arrivées par malheur dans ce diocèse²⁰⁸.

Je soussigné me soumet à la constitution apostolique d'Innocent X, souverain pontife, donné le 31 de mai 1653, et à celle d'Alexandre VII son successeur, donné le 16 d'8bre 1656, et rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jansénius, intitulé Augustinus dans le propre sens du même auteur, comme le siège apostolique [612] les a condamnées par les mêmes constitutions, je le jure, ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évangiles.

Le présent formulaire a été lu et publié par commandement de Mgr de Perrochel, dans le synode tenu le 20 mai 1665, dans le chœur de l'église cathédrale de notre Dame de Boulogne, ensemble la bulle de notre saint père le pape Alexandre VII, le 15 février dernier, et la déclaration du roi Louis XIV, du mois d'avril aussi dernier, et vérifié au parlement le 29 du même mois, le roi céant en son lit de justice et conformément aux intentions et mandement de sa sainteté et de sa majesté, a été ordonné par mon dit seigneur évêque, que ledit formulaire sera incessamment pour tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers et les religieuses de son diocèse, exempts de et non exempts, et nonobstant tous privilèges, oppositions et appellations quelconques, et sans aucune restriction, modifications ni explication du dit formulaire, à peine d'être procédé contre les refusants ou contrevenants, par toutes les voies et rigueurs prescrites par les dites bulles et déclarations ; était signé :

Macquet²⁰⁹ prêtre, Sauvage²¹⁰ prêtre, O. Hache²¹¹ secrétaire, S. Hurtel²¹² prêtre, Evrard²¹³ prêtre, Dauvergne²¹⁴ prêtre, Bertrand,

²⁰⁷ Il s'agit du Formulaire Alexandre VII.

²⁰⁸ En marge droite : *Formulaire et profession de foi reçu au synode du 20 mai 1665.*

²⁰⁹ Au sujet de Louis Macquet, voir Moulis Philippe, « Louis Maquet correspondant d'Angélique Arnauld : premiers éléments d'une enquête », *Chroniques de Port-Royal*, n°56, Paris, 2006, pp. 331-339.

²¹⁰ Le registre de l'évêché de Boulogne-sur-Mer mentionne deux Sauvage. Le 12 septembre 1675, Jacques Sauvage obtient la cure de Wierre-au-Bois, suite au décès de Jacques Caron,

*prêtre, I. Caubert, prêtre, Gantois*²¹⁵ *prêtre, Robert prêtre, de Gournay, prêtre, curé de Boucres*²¹⁶ ; *Lattaigant, prêtre, Fontaine prêtre curé de Nielles lez Calais*²¹⁷ ; *Jean de St Blaise, prieur des carmes d'Ardres ; Mommignon*²¹⁸ ; *Boubert prêtre curé [613] de Pihen*²¹⁹ ; *Granien, prêtre, Lebel, prêtre, Dupont*²²⁰ , *curé de*

A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 26v ; le 12 décembre 1682, Nicolas Houbronne, obtient la cure de Brêmes, suite au décès de Nicolas Sauvage « *mort en octobre* », A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 216v.

²¹¹ Oudart Hache, natif de Calais, bachelier en théologie, fut pendant 17 ans aumônier de Mgr Perrochel. Il fut chapelain de la chapelle du St-Esprit à la cathédrale. Il devint en 1665 chanoine, puis en 1671, trésorier du chapitre en 1671. En 1679, il devint Archidiacre et en 1708 doyen du chapitre en 1708. Il fut nommé vicaire capitulaire à la mort de Mgr de Breteuil et Vicaire Général par Mgr de Langle. Il mourut le 28 février 1716. A sa mort, il fut enterré, à sa demande, dans la nef latérale de la cathédrale, du côté de l'épître, au pied du tombeau de Mgr Perrochel.

²¹² Le registre de l'évêché mentionne un certain Louis Hurtrel. Est-ce la personne mentionnée dans le document ? Louis Hurtrel, curé d'Hardinghen, doyen de Guînes, obtient le 19 juillet 1680, la cure de Thiembronne, doyen de Fauquembergues, par permutation avec Pierre Roussel, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 112v. Louis Hurtrel, curé de Thiembronne obtient le 24 mars 1683, la cure de Leulinghem, doyen de Bléquin, par résignation avec Jacques Bucaille, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 235v.

²¹³ Le registre de l'évêché mentionne un certain Adrien Evrard. Jean Blondel obtient le 27 juillet 1674, la cure de Lières, doyen d'Auchy-au-Bois, suite au décès d'Adrien Evrard, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 13v.

²¹⁴ Le registre de l'évêché mentionne que fr. Norbert Frouart, religieux de Licques, obtient le 12 décembre 1675, la cure de Bouquehault, doyen de Guînes, suite au décès du fr. Joseph Dauvergne, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 29.

²¹⁵ Gantois Noël : originaire du Boulonnais, il commence son ministère comme curé d'Audinghen en 1609. Puis il devient chanoine en 1625 et à cette même date, il est désigné Archidiacre d'Artois. Il devient par la suite Vicaire Général en 1632, Doyen du chapitre cathédral de Boulogne en 1639 et official en 1643. Il rédigea à l'usage des doyens un manuel de visite des paroisses, voir Joblin Alain, *Catholiques et Protestants boulonnais (16^{ème} – 17^{ème} siècles)*, Boulogne, Mémoire de la Société Académique du Boulonnais, t. 15, 1994, p. 197.

²¹⁶ Boucres, paroisse du doyen de Guînes.

²¹⁷ Paroisse de Nielles-les-Calais, doyen de Guînes.

²¹⁸ Les archives départementales du Pas-de-Calais ont conservé sous la côte 17J74 un manuscrit du milieu du XVIIe siècle intitulé : *Recueil factice comprenant des actes passés devant le curé Guillaume Montmignon, curé d'Ardres, et les registres aux causes des justices des seigneuries de Landrethun-Les-Ardres, de Crézecques et de Nielles-les-Ardres.*

²¹⁹ Paroisse de Pihen, doyen de Bléquin.

²²⁰ Jean Dupont était effectivement curé de Thiembronne en 1664. En 1666, le curé de cette paroisse était Pierre Roussel, voir Leroux Jules, *Histoire de Thiembronne*, Saint-Omer, Homont, 1912.

*Thiembronne, Lecaron²²¹, prêtre, Chabbé, prêtre, curé de St Tricat²²² ;
Becquet prêtre, curé de Nielles les Ardres²²³.*

Enfin notre vénérable et pieux prélat Mgr de Perrochel, évêque de Boulogne-sur-Mer, après tant de labeurs et avoir rempli son ministère avec louanges et édifications de tous ses diocésains, rendit son âme à Dieu et mourut dans le baiser du seigneur le 8 avril 1682, par un mercredi sur les deux ou trois heures de la nuit, âgé de 80 ans, dans sa maison qu'il avait destiné pour y établir et fonder son séminaire en la Basse-Ville de Boulogne-sur-Mer.

Et le lendemain de son décès, Mgr Nicolas L'Advocat-Billiad qui lui avait succédé de son vivant²²⁴ ainsi que je le rapporterai en son lieu, accompagné du chapitre des chanoines de la cathédrale avec le clergé de la Basse Ville, de la paroisse et tous les corps des religieux et confréries, sur les quatre heures de l'après midi furent levé le corps de ce prélat pour le convoier en l'église cathédrale pour y faire son inhumation et ses obsèques²²⁵. Son corps fut posé sous une chapelle ardente au milieu du chœur, revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête et une crosse en sa main ; douze pauvres avec un cierge de cire blanche à la main et un drap noir chacun. Après que l'office fut fait avec beaucoup de solennité, on porta son corps au lieu destiné pour l'inhumer. On le mit dans un [614] cercueil de plomb, et l'inhumation fut faite, où il y avait grande affluence de peuple, car c'était à qui aurait pu couper quelque parcelle à ses habits par vénération et estime qu'on faisait de lui. Le peuple était si grand qu'on fut obligé de faire venir des gardes pour empêcher le désordre qu'il y aurait pu arriver. Le lendemain de l'inhumation, on célébra la messe des funérailles qui fut dite et chantée par Monseigneur L'Advocat-Billiad, lors évêque avec beaucoup de solennité. Ensuite on sonna trois volées de toutes les cloches de la cathédrale par chaque jour pendant huit jours. Ensuite toutes les

²²¹ Le registre de l'évêché mentionne un certain Jean Le Caron qui obtient, le 20 février 1677, la cure de Beuvrequen, doyenné de Boulogne, par résignation en cour de Rome d'Alexandre Mansse, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 62v ; le 11 août 1677, Jean Le Caron devient curé de Tilly, doyenné de Fillièvres, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2, fol. 63v.

²²² Paroisse de Saint-Tricat, doyenné de Guînes.

²²³ Paroisse de Nielles-lez-Ardres, doyenné de Guînes.

²²⁴ En 1675, âgé de 73 ans, François Perrochel se démit volontairement de son évêché. Il quitta son palais épiscopal et se retira dans une maison de la Basse-Ville de Boulogne-sur-Mer.

²²⁵ En marge droite du manuscrit : *Ce fut Mr de Perrochel qui fit bâtir le palais épiscopal, ainsi que la description que j'en ai faite en la description de la haute ville.*

communautés de la Haute et Basse-Ville de Boulogne-sur-Mer dirent chacun pour le repos de son âme un service solennel, ce que toutes les paroisses et communautés du diocèse ont imité.

Cet illustre défunt ordonna par son testament que les douze pauvres qui lui avaient fait l'honneur d'assister à sa table et à son convoi funéraire auraient chacun 10 écus et un habit complet. J'ai ci-dessus fait mention de l'endroit où son corps a été inhumé par humilité, l'ayant ainsi ordonné par son testament, et comme il avait par le même défendu que l'on dresse aucune épitaphe ni marque qui distingue l'endroit de son inhumation, néanmoins Mr de Louen²²⁶, grand chantre et chanoine de cette église, qui a été inhumé à ses pieds, Oudart Hache²²⁷, chanoine et son aumônier aussi inhumé près de lui et Mr Morlet²²⁸ aussi chanoine pénitentier, pour [615] reconnaissance des bienfaits qu'ils ont reçu de lui et pour témoignage de leur vénération, lui ont fait dresser l'épitaphe de marbre qui est appliquée dans le mur vis-à-vis de son tombeau[616].

²²⁶ Antoine de Louen, originaire des environs de Montdidier, licencié en droit canon, chanoine, grand chantre de la cathédrale, aumônier de Mgr Perrochel, mort le 3 novembre 1691, fut inhumé au bas de l'église, aux pieds de Mgr Perrochel dont il avait été l'ami et le confident, Lambry Ch., *Les évêques de Boulogne, op. cit.*, p. 88.

²²⁷ Oudart Hache, natif de Calais, bachelier en théologie, fut, pendant 17 ans, chanoine et trésorier du chapitre, remplit les fonctions d'aumônier de Mgr Perrochel. Il fut chapelain de la chapelle du Saint-Esprit à la cathédrale ; Chanoine en 1665 ; Trésorier du chapitre en 1671 ; Archidiacre en 1679 ; Doyen du chapitre en 1708. Il fut nommé vicaire capitulaire à la mort de Mgr Le Tonnelier de Breteuil. Il fut nommé Vicaire Général par Mgr de Langle. Il mourut le 28 février 1716 A sa mort Oudart Hache fut enterré, à sa demande, dans la nef latérale de la cathédrale, du côté de l'épître, au pied du tombeau de Mgr Perrochel ; Lambry Ch., *les évêques de Boulogne, op. cit.*, p. 78.

²²⁸ Mathias Morlet, docteur en droit, chanoine de Boulogne et pénitentier, rédigea, à la demande de Mgr Perrochel un règlement relatif au cérémonial à observer par l'évêque et le chapitre à l'occasion de l'entrée du Roi et celle du gouverneur dans la ville. Le chanoine Morlet fut secrétaire de Mgr de Perrochel en 1661 et secrétaire de Mgr Ladvoat-Billiad. Il mourut le 16 octobre 1680 ; Lambry Ch., *les évêques de Boulogne, op. cit.*, p. 70 ; Joblin Alain, *op. cit.*, p. 197.